

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# De la campagne à la ville antillaise : l'exemple de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), un port au centre d'un archipel et des intérêts d'une population mobile (1927-1954)

Roméo Terral

Number 184-185, September–December 2019, January–April 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1069322ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1069322ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Terral, R. (2019). De la campagne à la ville antillaise : l'exemple de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), un port au centre d'un archipel et des intérêts d'une population mobile (1927-1954). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (184-185), 183–219. <https://doi.org/10.7202/1069322ar>

# De la campagne à la ville antillaise : l'exemple de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), un port au centre d'un archipel et des intérêts d'une population mobile (1927-1954)

*Roméo TERRAL*<sup>1</sup>

L'émigration des populations de la campagne vers les villes est un phénomène qui touche l'archipel de la Guadeloupe et d'autres territoires insulaires des Antilles dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La gravité de la crise que traversent les campagnes guadeloupéennes depuis le cyclone de 1928 pousse certains ruraux à rejoindre le bourg le plus proche, ou bien la ville principale de l'île grâce notamment au premier essor des transports en commun et de l'automobile au cours de la période 1930-1954. Le secteur agricole qui emploie la majeure partie des habitants subit les effets conjugués de crises successives qui ont pour conséquence le déclin de l'économie sucrière et les fermetures d'usines. À l'inverse, le développement du secteur commercial, administratif, des services et de l'activité portuaire, ainsi que la multiplication des chantiers de construction, concentrent de plus en plus d'emplois dans les deux principales villes de l'archipel : Basse-Terre la capitale administrative et Pointe-à-Pitre, centre économique et principal port de la Guadeloupe, qui apparaît comme la grande bénéficiaire des migrations observées à cette époque. Néanmoins, très peu d'études historiques s'y sont intéressées car l'absence de données statistiques fiables fait qu'il est difficile de connaître la part précise de ce qui provient d'un apport migratoire ou de l'accroissement naturel dans l'essor démographique de la ville. Cet article est la synthèse de travaux de recherche, réalisés dans le cadre d'une thèse de

---

1. Docteur en histoire contemporaine de l'université des Antilles, chercheur associé au laboratoire AIHP-GEODE EA 929, professeur certifié histoire-géographie titulaire de l'Académie Guadeloupe.

doctorat soutenue en 2013<sup>2</sup>, qui proposent une analyse quantitative d'un phénomène migratoire connu, mais jamais étudié, à cause du manque de fiabilité des recensements population et de la carence des sources disponibles avant 1954<sup>3</sup>. L'étude se fonde sur l'analyse statistique des listes électorales de Pointe-à-Pitre (1927, 1939 et 1950) qui permet d'appréhender l'existence d'une population mobile et d'apporter des éclaircissements sur un cas de migrations dans les Antilles françaises qui auraient bénéficié à la principale ville de l'archipel. Celle-ci voit ses faubourgs s'étendre en même temps que s'intensifient les migrations, avec des ruraux qui choisissent prioritairement de s'installer sur des zones marécageuses et des flancs de mornes, situés en périphérie du centre historique, où ils reconstituent un mode de vie mi-rural/mi-urbain qui facilite leur intégration à la ville.

## I. LES ÉLECTEURS NON ORIGINAIRES DE POINTE-À-PITRE (1927-1950)

L'idée d'un dépouillement des listes électorales vient de Mme Georges Tarer, adjointe au maire communiste de Pointe-à-Pitre Henri Bangou, entre 1965 et 1985, et qui au cours d'entretiens avait évoqué le souvenir de nombreux Marie-Galantais inscrits sur les listes électorales de Pointe-à-Pitre. En dépit des irrégularités qui entourent ces listes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, leur dépouillement permet d'établir une typologie des électeurs non originaires de la ville et de se faire une idée plus précise de leur origine communale et des différents foyers d'émigration.

### 1.1. *Méthode et analyse*

L'établissement de rapports de tableaux croisés dynamiques, à partir de statistiques croisant les informations relevées lors du dépouillement des listes électorales, permet de connaître la part des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre et d'établir une base de données de plus de 6 000 électeurs et électrices qui donne des précisions sur leur origine communale et leur répartition au sein du tissu urbain. Le truquage et la fraude électorale, ainsi que l'ancienneté des listes électorales, amènent cependant à s'interroger sur ces données statistiques avant de les interpréter.

Ces sources sont-elles fiables ? Tout dépend de l'utilisation que l'on en fait. Les listes ne peuvent pas être utilisées dans le cadre d'une étude démographique qui vise à déterminer le nombre d'habitants d'une ville à cause de trop nombreuses irrégularités observées qui fausseraient l'analyse<sup>4</sup>. Pour ce qui concerne l'objet d'étude, les imperfections ne compromettent pas la recherche qui vise à déterminer, dans des estimations

---

2. Roméo Terral, « La rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre du départ de Félix Eboué (1938) à la fermeture de l'usine Darboussier (1981) », sous la direction de Danielle Bégot, Thèse de doctorat soutenue en 2013, université des Antilles, 723 p.

3. Date du premier recensement de population organisé par l'INSEE aux Antilles-Guyane.

4. En 1920, la liste électorale comprend 4584 électeurs tandis que celle de 1921 en recense 4677 après additions et retranchements. Celle de 1927 ne compte plus que 3442 électeurs.

assez larges, l'origine communale des électeurs de Pointe-à-Pitre. Les listes renseignent sur la date et la commune de naissance qui permettent de classer les électeurs selon leur origine communale et par catégories d'âge à défaut de connaître la période de leur vie qui correspond à leur départ vers la ville. Mention est faite de leurs noms et prénoms ce qui permet de réaliser des analyses anthroponymiques. Enfin mention est faite également, mais ce n'est pas obligatoire, du lieu de résidence, de la profession et/ou lieu de travail.

Les électeurs non originaires de la ville peuvent être assimilés à d'anciens migrants venus s'installer à Pointe-à-Pitre. Le fait d'avoir changé de circonscription, en s'inscrivant sur une nouvelle liste électorale, prouve la volonté de ces derniers de s'installer durablement en ville, même s'il existe des limites à cette interprétation car les listes ne mentionnent ni l'âge, ni la période au cours de laquelle les électeurs se sont installés à Pointe-à-Pitre. En outre, tous les habitants non originaires de la ville ne sont pas recensés car beaucoup choisissent de conserver leur domicile électoral dans leur commune de naissance<sup>5</sup>.

L'occupation illégale du domaine public en ville peut motiver des habitants à ne pas se faire recenser, et il n'est pas certain, non plus, que tous les électeurs décédés aient été radiés même si la mention « décédé » ou « DCD » est régulièrement renseignée sur les listes. Autre source d'inexactitude : des électeurs peuvent être encore inscrits sur les listes alors qu'ils ne résident plus en ville. Enfin, l'âge minimal requis pour le vote est de 21 ans si bien que les listes ne recensent pas les personnes plus jeunes. Les lycées Carnot et Michelet à Pointe-à-Pitre accueillent à cette époque des jeunes venus des campagnes qui logent à l'internat, louent une chambre en ville ou bien résident chez un membre de leur famille. Cette classe d'âge est invisible alors qu'elle tend à prendre une importance de plus en plus grande à partir des années 1950. Les listes électorales ne recensent pas non plus les ressortissants étrangers car ces derniers ne peuvent participer au vote, tout comme les femmes jusqu'en 1944. Or celles-ci sont nombreuses à être nées à la campagne.

Les irrégularités les plus nombreuses proviennent des électeurs inscrits sans que soit faite mention de leur commune de naissance. Nombre d'entre eux peuvent être originaires de Pointe-à-Pitre, ou bien d'autres communes, ou alors être des électeurs fictifs rajoutés volontairement. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse ce qui permet de limiter les effets de la fraude sur l'échantillon étudié. En outre, une même personne peut être parfois inscrite deux fois sous un numéro de registre différent. Nombreux avant 1927, ils le sont beaucoup moins sur les listes de 1939 et 1950, ce qui laisse à penser que la qualité des recensements va en s'améliorant avec le temps. L'ensemble de ces facteurs, ajoutés au fait que bon nombre d'habitants continuent de revenir voter dans leur commune de naissance, permet d'affirmer que les analyses quantitatives

---

Hormis les surestimations liées à la fraude, rien ne permet d'expliquer une telle baisse du nombre d'électeurs (- 1135 électeurs) sur une aussi courte période (7 ans) entre 1920 et 1927. 5. Guy Lasserre, « Marie-Galante », *Les Cahiers de l'outre-mer*, n°10, avril-juin 1950, p. 148 : « Si l'on veut bien noter que beaucoup de Marie-Galantais ont leur famille dans l'île, et vont travailler en Guadeloupe, que beaucoup s'y fixent sans faire de changement de domicile et continuent à venir voter et se faire recenser dans l'île. »

réalisées sont pour le moins minimalistes. En dépit des carences observées, le dépouillement statistique des listes électorales de 1927, 1939 et 1950 permet de dégager des tendances nettes concernant l'origine communale des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre.

### 1.2. *Les listes électorales de 1927, 1939, 1950*

Avant 1927, les listes électorales ne font aucune mention de la date/commune de naissance des électeurs, si bien qu'elles ne permettent pas de connaître la part de ceux qui sont nés à l'extérieur de la ville. Ce n'est qu'à partir de 1927 qu'apparaît la mention de l'origine communale et de l'année de naissance des électeurs<sup>6</sup>, toutefois ce principe n'est pas appliqué de façon générale<sup>7</sup>. Du fait de trop nombreuses irrégularités observées, la liste de 1927 n'est pas exploitable. Néanmoins, elle sert de base à l'analyse car elle a été publiée un an avant le cyclone de 1928 et permet donc de dégager des tendances quant à la composition du corps électoral avant la catastrophe. Parmi les 1 067 électeurs recensés, 425 sont nés à Pointe-à-Pitre et 642 n'en sont pas originaires. Ce déséquilibre pourrait démontrer que la ville a pour vocation, depuis ses origines, d'attirer les habitants des communes extérieures. Cependant, l'absence d'indications plus précises ne permet pas de l'attester.

La liste électorale de 1939 recense 3 714 électeurs. L'analyse porte sur 2 154 électeurs (lettre G à Z, n°1 561 à 3 714) soit près de 58% du total des inscrits recensés<sup>8</sup>. L'échantillon étudié regroupe 846 électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre, soit près de 39% des 2 154 électeurs analysés. Le début de la liste n'a pas été conservée, c'est donc 1 560 électeurs dont le nom de famille commence par les lettres A à F qui n'ont pas été soumis à l'analyse. Néanmoins, on peut considérer que, sur les 3 714 inscrits en 1939, entre 35% et 40% des électeurs ne sont pas originaires de la ville, soit 1 300 à 1 450 inscrits.

La même base de données a été établie pour la liste cantonale de Pointe-à-Pitre arrêtée le 31 mars 1950. Celle-ci diffère des précédentes, car elle recense non plus seulement les électeurs mais aussi les électrices classées en fonction de leur canton d'appartenance. La liste électorale de 1945 recense déjà des électrices mais elle est en mauvais état et a certainement été constituée à la hâte. Celle de 1950 comporte moins d'imperfections car, depuis 1944, de nombreuses femmes ont eu le temps de se faire recenser sur les registres. La base de données est par conséquent beaucoup plus importante que celle établie pour 1939 : elle recense 5 614 électeurs et électrices non originaires de Pointe-à-Pitre répartis dans quatre cantons qui recouvrent le périmètre de l'ancienne ville coloniale (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> cantons) et les faubourgs (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cantons).

---

6. ADG, Fonds de l'Incendie, INC 40/2, liste électorale de 1927. Elle est incomplète car elle ne recense que les 2963 premiers électeurs (lettre A à R). La fin de la liste (lettre S à Z) se trouve dans un autre dossier du Fonds de l'Incendie (côté INC 184) et comporte les 479 derniers électeurs.

7. 3442 électeurs sont recensés en 1927 mais, parmi eux, seuls 1067 électeurs ont été inscrits avec la mention de leur origine communale. Si bien que pour la majorité des électeurs (2375), le lieu de naissance n'est pas connu ce qui amplifie les risques de fraude électorale.

8. ADG, Fonds de l'Incendie, INC 100/1, « Liste électorale de Pointe-à-Pitre (1939) ».

TABLEAU 1 – Répartition par canton/sexe de l'électorat non originaire de Pointe-à-Pitre

	Total inscrits (es) sur liste			Electeurs (rices) non originaires Pointe-à-Pitre					
	Total	Hommes	Femmes	H no PAP		F no PAP		Total no PAP	
1 <sup>er</sup> canton	2006	813	1193	368	45%	248	21%	616	31%
2 <sup>ème</sup> canton	3818	1590	2228	744	47%	715	32%	1459	38%
3 <sup>ème</sup> canton	4801	1521	3280	614	40%	760	23%	1374	26%
4 <sup>ème</sup> canton	4991	2085	2906	1005	48%	1159	40%	2164	44%
Total	15616	6009	9607	2731	45%	2882	30%	5613	36%

H no PAP = Electeurs non originaires de Pointe-à-Pitre ; F no PAP = Electrices non originaires de Pointe-à-Pitre

En 1950, les électrices (9 607) sont plus nombreuses que les électeurs (6 009) et c'est dans le 3<sup>ème</sup> canton que le déséquilibre est le plus prononcé avec un électeur pour deux électrices. Le déséquilibre hommes/femmes est moins prononcé parmi l'électorat né à l'extérieur de la ville : 2 731 électeurs et 2 882 électrices sont non originaires de Pointe-à-Pitre sur un total de 6 009 électeurs et 9 607 électrices. Leurs effectifs sont sensiblement les mêmes dans les quatre cantons mais leur part, par rapport au nombre total d'inscrits ou d'inscrites, varie selon les sexes. Sur la liste électorale de 1950, les électrices non originaires de Pointe-à-Pitre représentent 30% du total des inscrites, tandis que les électeurs de la même catégorie constituent 45% des inscrits recensés contre 39% sur la liste électorale de 1939 témoignant ainsi d'une hausse.

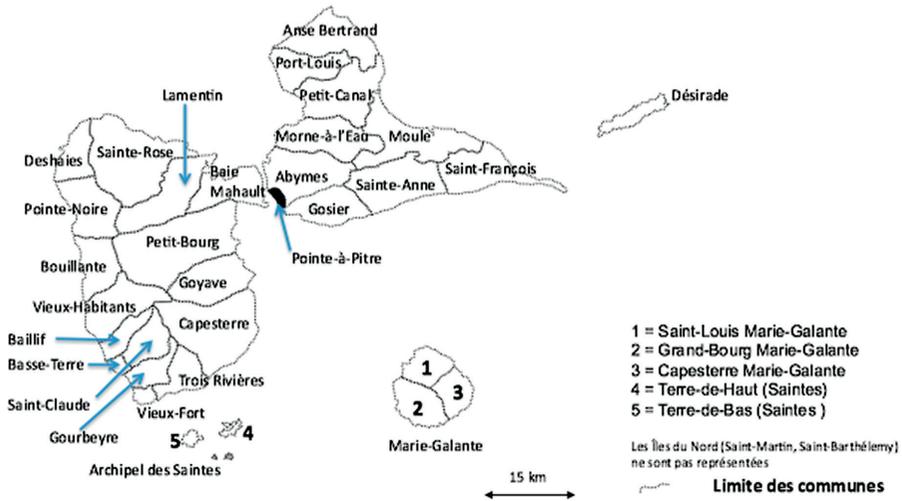
La quasi-totalité de l'échantillon étudié est constitué d'un électorat en âge de travailler. En 1939, 70 % des électeurs sont âgés de 29 à 59 ans, alors que les électeurs plus jeunes (20-29 ans) et plus âgés (69-89 ans) ne constituent que 14% de l'échantillon étudié (10,5 % nés entre 1910-1919 et 3,5 % nés entre 1850-1870). En 1950, l'électorat âgé de 31 à 60 ans représente désormais 72,5% de l'échantillon étudié tandis que la part des 21-30 ans a augmenté (10,5% en 1939 à 14,5% en 1950).

### 1.3. Les résultats de l'analyse

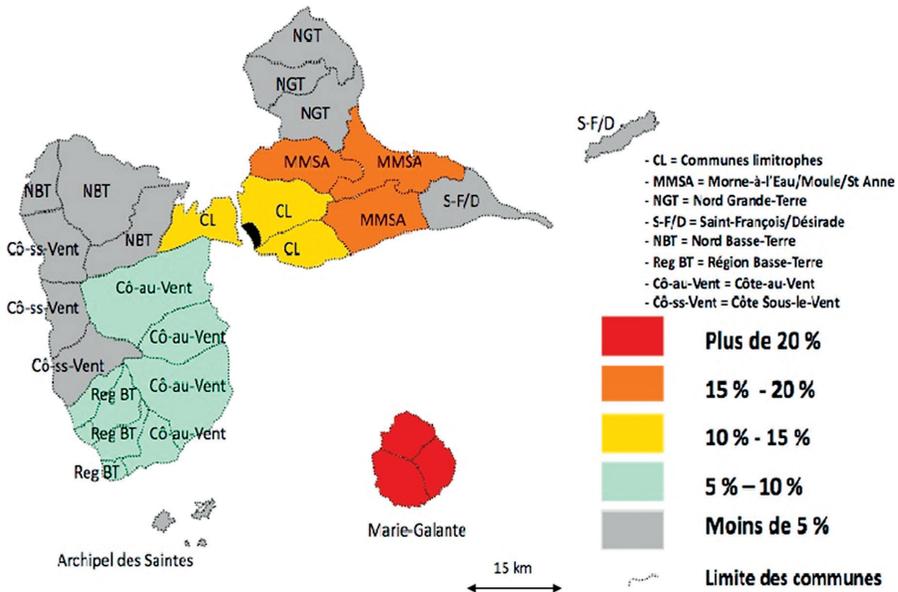
En 1927, parmi les 642 électeurs non originaires de la ville : 12,5 % proviennent des communes voisines de Pointe-à-Pitre (Abymes, Baie-Mahault, Gosier), 18,5% des communes de Morne-à-l'Eau, Moule et Sainte-Anne, enfin 19 % sont originaires de l'île de Marie-Galante. Les électeurs originaires de ce groupe de 9 communes, situées dans un rayon de 40 km autour de la ville, représentent 50% de l'échantillon étudié (322 électeurs). Si on ajoute ceux qui sont originaires des communes de la région du sud Basse-Terre (9,5%) et de la Côte-au-Vent (11%), ils représentent désormais 70% de l'échantillon analysé (453 sur 642).

Seulement 5,5% des électeurs sont originaires des régions sucrières du nord Grande-Terre (Anse-Bertrand, Petit-Canal, Port-Louis) ou du nord

### Communes de Guadeloupe (hors Île du Nord)



Carte 1 – Carte des communes de Guadeloupe (hors Îles du Nord)



Carte 2 – Origine communale des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre (1939 et 1950)

Basse-Terre (Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose). À peu près la même proportion d'électeurs provient de deux groupes : Martinique/Guyane/Métropole (5,5 %) et dépendances (Saintes, Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy). En 1939, les électeurs pointois originaires de Marie-Galante constituent désormais 27% des inscrits recensés contre 19% en 1927. Ceux qui sont originaires des communes proches (Abymes, Baie-Mahault, Gosier), et ceux qui sont nés dans les communes de Morne-à-l'Eau, du Moule et de Sainte-Anne, représentent toujours la même proportion (10% + 17%). La part de ceux qui sont originaires des communes sucrières du nord Grande-Terre (Anse-Bertrand, Petit-Canal, Port-Louis) et du nord Basse-Terre n'a pas évolué depuis 1927 et est toujours aussi réduite (5%).

TABLEAU 2 – *Origine communale des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre en 1927*

COMMUNES	nb	(%)	COMMUNES	nb	(%)	COMMUNES	nb	(%)
Abymes	29	4,5	Baillif	3	0,5	Saint-Martin	5	0,77
Baie-Mahault	16	2,5	Basse-Terre	34	5,3	St-Barthélémy	6	0,9
Gosier	36	5,5	Gourbeyre	8	1,25	<b>Îles du Nord</b>	<b>11</b>	<b>1,7</b>
<b>Co. voisines</b>	<b>81</b>	<b>12,5</b>	Saint-Claude	4	0,6	<b>Martinique</b>	<b>17</b>	<b>2,65</b>
Anse Bertrand	9	1,4	Vieux-Fort	11	1,7	<b>Guyane</b>	<b>2</b>	<b>0,3</b>
Petit-Canal	9	1,4	<b>Sud Basse-Terre</b>	<b>60</b>	<b>9,5</b>	<b>Saintes</b>	<b>16</b>	<b>2,5</b>
Port-Louis	10	1,55	Capesterre Gpe	39	6	<b>Métropole</b>	<b>16</b>	<b>2,5</b>
<b>Nord GT</b>	<b>28</b>	<b>4,5</b>	Goyave	2	0,3	<b>Haïti</b>	<b>4</b>	<b>0,6</b>
Morne à l'Eau	30	4,75	Petit-Bourg	10	1,55	<b>Dominique</b>	<b>1</b>	<b>0,15</b>
Moule	52	8	Trois-Rivières	20	3,1	<b>Grande-Terre</b>	<b>248</b>	<b>38,5</b>
Sainte-Anne	37	5,75	<b>Côte-au-Vent</b>	<b>71</b>	<b>11</b>	<b>Basse-Terre</b>	<b>204</b>	<b>31,5</b>
<b>ME/MO/StAn</b>	<b>119</b>	<b>18,5</b>	Bouillante	11	1,7	<b>TOTAL</b>	<b>642</b>	<b>100</b>
Désirade	7	1	Pointe-Noire	18	2,8			
Saint-François	13	2	Vieux Habitants	5	0,7			
<b>St-Franç/Dés</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>Côte-sous-Vent</b>	<b>34</b>	<b>5</b>			
Capesterre MG	22	3,4	Deshaies	4	0,6			
Grand-Bourg	58	9	Lamentin	13	2			
Saint-Louis	42	6,6	Sainte-Rose	22	3,4			
<b>Marie-Galante</b>	<b>122</b>	<b>19</b>	<b>Nord BT</b>	<b>39</b>	<b>6</b>			

Co. voisines = communes voisines ; Nord GT = nord Grande-Terre ; ME/MO/StAnne = Morne-à-l'Eau, Moule, Sainte-Anne ; St-Franç/Dés = Saint-François/Désirade ; Nord BT = nord Basse-Terre ; nb = nombre

TABLEAU 3 – Origine communale des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre (1939)

COMMUNES	Nb	(%)	COMMUNES	Nb	(%)	COMMUNES	Nb	(%)
Abymes	37	4	Baillif	2	0,25			
Baie-Mahault	25	3	Basse-Terre	36	4	<b>Saintes</b>	<b>13</b>	<b>1,5</b>
Gosier	26	3	Gourbeyre	6	0,75	St-Martin	8	1
<b>Co.voisines</b>	<b>88</b>	<b>10</b>	Saint-Claude	13	1,5	St-Barthélemy	7	1
Morne-à-l'Eau	39	4,5	Vieux-Fort	5	0,5	<b>Îles du Nord</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
Moule	58	7	<b>Sud Basse-Terre</b>	<b>62</b>	<b>7</b>	Guyane	6	0,5
Sainte-Anne	47	5,5	Capesterre Gpe	19	2,5	Martinique	39	4,5
<b>ME/MO/St-An</b>	<b>144</b>	<b>17</b>	Goyave	5	0,5	<b>Martini/Guyane</b>	<b>41</b>	<b>5</b>
Anse-Bertrand	12	1,5	Petit-Bourg	22	2,5	<b>Métropole</b>	<b>35</b>	<b>4</b>
Petit-Canal	21	2,5	Trois-Rivières	17	2	Liban	1	0,25
Port-Louis	9	1	<b>Côte-au-Vent</b>	<b>63</b>	<b>7,5</b>	Porto-Rico	2	0,25
<b>Nord GT</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	Deshaies	5	0,5	Trinidad	1	0,25
Capesterre MG	58	7	Lamentin	16	2	Haïti	6	0,5
Grand-Bourg	99	11,5	Sainte-Rose	11	1,5	Pondichéry	1	0,25
Saint-Louis	72	8,5	<b>Nord Basse-Terre</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>832</b>	<b>100</b>
<b>Marie-Galante</b>	<b>229</b>	<b>27</b>	Bouillante	4	0,5	<b>Dépendances</b>	<b>277</b>	<b>33</b>
Désirade	20	2,5	Pointe-Noire	18	2	<b>Basse-Terre</b>	<b>194</b>	<b>23</b>
Saint-François	9	1	Vieux-Habitants	15	2	<b>Grande-Terre</b>	<b>274</b>	<b>32</b>
<b>St-Franç/Dés</b>	<b>29</b>	<b>3,5</b>	<b>Côte-sous-Vent</b>	<b>37</b>	<b>4,5</b>			

Co.voisines = communes voisines ; Nord GT = nord Grande-Terre ; ME/MO/ StAnne = Morne-à-l'Eau, Moule, Sainte-Anne ; St-Franç/Dés = Saint-François/ Désirade ; Nord BT = nord Basse-Terre ; MG = Marie-Galante

TABLEAU 4 – Origine communale de l'électorat de Pointe-à-Pitre né à l'extérieur de la ville (1950)

Communes naissance	Electrices		Electeurs		Total	Communes naissance	Electrices		Electeurs		Total
	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb		Nb	(%)	Nb	(%)	Nb
CapesterreMG	121	4,5	159	6	280	Capesterre GP	66	2	57	2	123
Grand-Bourg	276	9,5	339	12	612	Goyave	27	1	8	0,5	35
Saint-Louis	135	4,5	165	6	300	Petit Bourg	81	2,5	47	1,5	128
<b>Marie-Galante</b>	<b>532</b>	<b>18,5</b>	<b>663</b>	<b>24</b>	<b>1192</b>	Trois-Rivières	89	3	72	2,5	161
Morne-à-Eau	258	9	191	7	449	<b>Côte-au-Vent</b>	<b>263</b>	<b>8,5</b>	<b>184</b>	<b>6,5</b>	<b>447</b>
Moule	189	6,5	151	5,5	340	Deshaies	20	1	22	1	42
Sainte-Anne	220	7,5	187	6,5	407	Lamentin	86	3	59	2	145

<b>ME/MO/St</b>	<b>667</b>	<b>23</b>	<b>529</b>	<b>19</b>	<b>1196</b>	Sainte-Rose	60	2	57	2	117
Abymes	228	8	161	6	389	<b>Nord BT</b>	<b>166</b>	<b>6</b>	<b>138</b>	<b>5</b>	<b>304</b>
Baie Mahault	79	2,5	61	2	140	Bouillante	9	0,5	18	0,6	27
Gosier	247	8,5	151	5,5	398	Pointe-Noire	37	1,5	36	1,4	73
<b>Co. voisines</b>	<b>554</b>	<b>19</b>	<b>373</b>	<b>13,5</b>	<b>927</b>	Vx-Habitant	28	1	39	1,5	67
Anse Bertran	44	1,5	42	1,5	86	<b>Côte-ss-Vent</b>	<b>74</b>	<b>3</b>	<b>93</b>	<b>3,5</b>	<b>167</b>
Petit Canal	65	2	52	2	117	Terre-de-Bas	16	0,6	18	0,6	34
Port-Louis	55	2	35	1	90	Terre-de-Haut	11	0,4	15	0,4	26
<b>Nord GT</b>	<b>164</b>	<b>5,5</b>	<b>129</b>	<b>4,5</b>	<b>293</b>	<b>Saintes</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>60</b>
Désirade	50	2	64	2	114	St-Barthélémy	7	0,3	10	0,2	17
Saint François	47	1,5	39	1,5	86	St-Martin	13	0,4	21	0,8	34
<b>Dés/St-Franç</b>	<b>97</b>	<b>3,5</b>	<b>103</b>	<b>3,5</b>	<b>200</b>	<b>Îles du Nord</b>	<b>20</b>	<b>0,7</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>51</b>
Baillif	5	0,2	9	0,3	14	Guyane	26	1	33	1	59
Basse-Terre	65	2	96	3,5	161	Martinique	81	3	106	4	187
Gourbeyre	17	0,5	31	1	48	<b>DOM</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>139</b>	<b>5</b>	<b>246</b>
Saint-Claude	21	1	46	1,5	67	<b>Métropole</b>	<b>48</b>	<b>1,5</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>132</b>
Vieux-Fort	5	0,2	12	0,3	17	<b>Caraïbes</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>52</b>
<b>Reg BT</b>	<b>113</b>	<b>4</b>	<b>194</b>	<b>7</b>	<b>307</b>	<b>Etranger</b>	<b>2</b>		<b>15</b>	<b>0,5</b>	<b>17</b>

Co.voisines = communes voisines ; Nord GT = nord Grande-Terre ; ME/MO/  
StAnne = Morne-à-l'Eau, Moule, Sainte-Anne ; St-Franç/Dés = Saint-François/  
Désirade ; Nord BT = nord Basse-Terre ; MG = Marie-Galante

Entre 1927 et 1950, la plupart des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre proviennent des communes de Marie-Galante, de Morne-à-l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne et des communes proches (Abymes, Baie-Mahault, Gosier). En 1950, sur la totalité de l'échantillon étudié (2 731 électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre), 1 565 électeurs sont nés dans ces 9 communes. La part des Marie-Galantais semble reculer entre 1939 et 1950, elle passe de 27% à 24%, tandis que la part de ceux qui sont originaires des communes du Moule, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne a légèrement augmenté au cours de la même période (de 17% à 19%). Cependant, la plus forte hausse concerne la part des électeurs originaires des communes voisines (de 10 à 13,5%).

En 1950, le pourcentage des électeurs originaires de ce groupe de 9 communes n'a donc augmenté que très légèrement par rapport à 1939 (de 54% à 56,5%) mais cette permanence montre que Pointe-à-Pitre a toujours attiré en priorité les ruraux originaires des communes placées sous son influence directe. La proximité de ces communes rurales, avec le centre économique de l'archipel, favorise les migrations vers la ville principale.

En revanche, la part des électeurs natifs des communes plus éloignées du sud Basse-Terre (Baillif, Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort) et de la Côte-au-Vent (Petit-Bourg, Capesterre Guadeloupe, Goyave

et Trois-Rivières) avoisine toujours les 14% et n'a pas réellement augmenté, ni diminué, entre 1939 et 1950. De même, la part de ceux qui sont originaires des communes sucrières du nord Grande-Terre, ou des régions extérieures à l'archipel (métropole, Martinique, Guyane, Caraïbe), n'a guère évolué entre les deux dates.

En 1950, les électeurs originaires de la Guadeloupe proprement dite et de l'archipel des Saintes sont toujours minoritaires (22%) par rapport à ceux originaires de la Grande-Terre (Désirade incluse 40,5 %) ou de Marie-Galante (24%). L'analyse des effectifs d'électrices non originaires de Pointe-à-Pitre aboutit aux mêmes résultats mais pas dans les mêmes proportions. Ainsi, la part des électrices originaires de Marie-Galante, des communes voisines de Pointe-à-Pitre et de l'ensemble Morne-à-l'Eau, Moule, Sainte-Anne, représentent près de 61 % du total des électrices non originaires de la ville contre 56,5% pour les électeurs. Parmi l'électorat originaire de Marie-Galante, les électeurs sont plus nombreux que les électrices. Ce déséquilibre s'observe également pour les inscrits originaires d'autres dépendances (îles du Nord, archipel des Saintes) et de la Côte sous-le-Vent. Le déséquilibre s'inverse pour l'électorat originaire des communes proches de Pointe-à-Pitre (Abymes, Gosier, Petit-Bourg, Lamentin). Pour le reste de l'échantillon étudié, les effectifs s'équilibrent à peu près.

### 1.3. *Les principaux foyers d'émigration*

Les listes électorales confirment l'existence d'une implantation ancienne, à Pointe-à-Pitre, d'habitants en réalité d'origine rurale, et cette part ne faiblit pas entre 1927 et 1950. De la comparaison des trois listes électorales, il ressort une certaine constance dans la composition du groupe des électeurs et électrices non originaires de la ville. La répartition par commune du lieu de naissance fait apparaître très clairement deux foyers d'émigration : l'île de Marie-Galante et les communes situées dans la zone d'influence de Pointe-à-Pitre (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Morne-à-l'Eau, Moule, Sainte-Anne). L'ancienneté des relations entre la ville et son arrière-pays d'une part, entre le port et les dépendances d'autre part, contribue à y attirer des ruraux.

La part de ceux et celles qui sont originaires de Morne-à-l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne et des communes proches de Pointe-à-Pitre (Abymes, Baie-Mahault, Gosier) augmente entre 1939 et 1950 (de 27 % à 32,5 % soit une hausse de 5,5%). Cette hausse se justifie par des densités de populations élevées dans la région des Grands-Fonds, dominée par une activité vivrière, qui n'offre à ses habitants que de maigres revenus et ne parvient plus à retenir une jeunesse de plus en plus nombreuse. Les plaines sucrières présentent au contraire des densités de population moins importantes, mais ces zones sont de mieux en mieux reliées à la ville.

Les distances que l'on parcourait le plus souvent à pied ou en charrette au XIX<sup>e</sup> siècle, peuvent se faire désormais en véhicule motorisé au cours des années 1930-1940. Néanmoins, les axes de communication et les chemins vicinaux, qui relient les sections rurales au bourg ou à la ville, sont en très mauvais état et souvent mal entretenus. Ils ne favorisent pas

les déplacements et l'on préfère toujours le transport maritime par cabotage. Les préparatifs du Tricentenaire du rattachement des Antilles à la France (1635-1935) sont l'occasion de rénover, et parfois de construire, là où il n'en existe pas (Côte sous-le-Vent), un réseau routier permettant d'améliorer les liaisons terrestres entre les deux villes principales de Guadeloupe. À cette occasion, le bitumage ou le bétonnage des principaux axes de la colonie favorise les migrations intercommunales vers Pointe-à-Pitre :

*« La réfection des routes coloniales entreprises depuis 1931 a contribué puissamment à modifier les habitudes sédentaires de la population. Les transports routiers en commun par cars automobiles se sont développés d'une manière considérable. Le nombre des voitures poids lourds mises en service en service a annuellement doublé de 1931 à 1933, et l'usage qui se généralise rapidement de venir de la campagne à la ville pour faire le plus souvent des achats, paraît être le début d'un mouvement qui est appelé à prendre une grande importance. Faut-il voir dans ce changement d'habitudes séculaires les prémices d'un accroissement général des besoins de la population rurale et par conséquent la nécessité, pour elle, d'utiliser davantage ses possibilités de travail ? Nous croyons pouvoir l'affirmer<sup>9</sup> ».*

Toutefois, ce type de transport reste inaccessible à la plupart des ruraux d'autant que les cars ne sont pas si nombreux, ni fréquents à cette époque. Il faut attendre les années 1946-1956 pour voir une augmentation de ces nouveaux modes de transports collectifs.

Le deuxième foyer d'émigration est l'île de Marie-Galante qui, malgré son insularité, est depuis longtemps reliée à Pointe-à-Pitre par voie maritime. Dès 1931, la traversée jusqu'à Grand-Bourg est facilitée par la mise en place du premier service vapeur (Le Rival). Le trafic maritime entre Pointe-à-Pitre et l'île de Marie-Galante n'a ensuite jamais cessé de progresser avec d'autres bateaux vapeurs (le Balata, le Trois-Îlets et le Théa) de la Compagnie Générale Transatlantique (CGT) mis en service. L'existence d'une communauté de Marie-Galantais implantée en ville est évidente dans les trois listes électorales. Beaucoup sont des marins, pêcheurs, dockers, charpentiers.

De 1927 à 1950, la part des originaires de Marie-Galante ne faiblit pas et avoisine les 25%. Selon le géographe Guy Lasserre : « De très nombreuses familles établies sur le « continent » guadeloupéen sont originaires de Marie-Galante. Elles sont particulièrement nombreuses à Pointe-à-Pitre et dans les grandes zones sucrières. L'attrait de la ville, l'envie d'échapper à une vie monotone et d'abandonner le travail de la terre, expliquent l'attrait exercé par la Pointe. Cependant le grand nombre de Marie-Galantais travaillant pour les usines de Guadeloupe suffit à démontrer que ces facteurs ne sont pas les seuls à jouer. L'émigration de Marie-Galante est une émigration de la misère<sup>10</sup> ».

Une misère profonde aggravée par les écarts de salaires qui varient d'une région à l'autre, et même d'une usine à l'autre. Les salaires agricoles à Marie-Galante sont inférieurs de 15 à 20% par rapport à ceux

9. Guy Robert, *Les Travaux publics de la Guadeloupe*, Paris, Librairie Fournier, 1935, p. 59.

10. Guy Lasserre, *La Guadeloupe : Etude géographique*, Fort-de-France, Editions Kolodziej, 1978, tome 2, p. 589.

payés dans les autres îles. Ainsi en 1935, une grève est déclenchée par les ouvriers agricoles marie-galantais pour demander l'alignement des salaires sur ceux de la Grande-Terre. Ces écarts peuvent apparaître comme une motivation supplémentaire pour partir vivre à Pointe-à-Pitre où les salaires ont été relevés pendant le Front Populaire :

*« Il est un fait certain que Pointe-à-Pitre, cité cosmopolite, voit sa population augmenter chaque jour. D'autre part, depuis que les salaires ouvriers furent consciencieusement relevés – c'est-à-dire sous l'Administration du regretté gouverneur Félix Eboué – l'exode des campagnes est devenu un mouvement qui ne s'est pas arrêté. Nos paysans ferment leurs demeures rurales pour venir habiter la ville où le père de famille gagne sa vie, et où l'éducation de ses enfants peut se poursuivre dans de plus agréables conditions culturelles et matérielles qu'à la campagne<sup>11</sup> ».*

Une autre dépendance est située beaucoup plus près de la Grande-Terre : l'île de la Désirade. Le dépouillement des listes électorales démontre que bon nombre de Désiradiens occupent à Pointe-à-Pitre un métier lié à la mer :

*« Le grand exutoire est la Guadeloupe voisine. Les Désiradiens sont nombreux à Saint-François et à Pointe-à-Pitre, où beaucoup sont définitivement installés. [...] Comme les Marie-Galantais, les Désiradiens forment l'équipage des goélettes qui assurent le cabotage à la Guadeloupe. [...] Les jeunes gens s'engagent comme matelots sur les cargos et les paquebots qui fréquentent les ports guadeloupéens. [...] Dans les villes et dans les bourgades de Grande-Terre, bien des Désiradiens vivent en famille. Il est même des jeunes filles et des femmes qui partent seules, et que l'on retrouve comme bonnes, femmes de ménage, « lessiveuses », employées de commerce ou couturières à Pointe-à-Pitre<sup>12</sup> ».*

Pour les autres dépendances (Saintes, Îles du nord), l'attrait est moins prononcé. Les Saintois, considérés également comme de bons marins-pêcheurs, préfèrent la proximité des centres urbains de la Basse-Terre ou de Trois-Rivières. La distance qui sépare les habitants des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy de la Grande-Terre, font que ces derniers privilégient les migrations vers d'autres Antilles. Les habitants originaires des communes de la Côte-au-Vent et de la région du sud Basse-Terre sont moins nombreux. Les régions de Basse-Terre/Saint-Claude et Capesterre de Guadeloupe, limitent l'attractivité de Pointe-à-Pitre. Les plantations de banane qui s'y multiplient, depuis les années 1930, attirent les ruraux originaires de la Guadeloupe proprement dite. Le relief difficile de l'île volcanique ne facilite pas non plus les déplacements vers Pointe-à-Pitre de ceux qui sont originaires de la Côte Sous-le-Vent. Jusqu'à la fin des années 1930, la plupart des déplacements entre les îles de Grande-Terre et de Basse-Terre se font en voiliers puis vapeurs (cabotage). Ce n'est qu'après la départementalisation que la route qui longe la côte, au sud de l'île, en contournant le massif de la Soufrière, devient la voie la plus empruntée pour rejoindre Pointe-à-Pitre.

---

11. ADG, *L'Action*, le samedi 12 janvier 1946, 4 MI 117 R2, microfilmé.

12. Guy Lasserre, « La Désirade, une petite île guadeloupéenne », *Les Cahiers de l'Outre mer*, n°40, tome X, octobre-décembre 1957, p. 325-366.

## II. LES CAUSES DES MIGRATIONS RURALES

Les listes électorales confirment le fait qu’une partie de la population urbaine est d’origine rurale, mais elles ne renseignent pas sur la situation des ruraux avant leur installation en ville. Il est difficile, à partir de telles sources, de connaître les raisons précises de leur arrivée qui peut dépendre de multiples facteurs. Néanmoins, les témoignages de l’époque démontrent que la reconstruction de Pointe-à-Pitre et la reprise de l’activité portuaire, après le cyclone de 1928, la multiplication des crises sucrières et la croissance démographique des campagnes, ont favorisé l’émergence de migrations rurales vers la principale ville de l’archipel.

### 2.1. *La reconstruction de Pointe-à-Pitre après le cyclone de 1928*

Aux Antilles, les risques naturels majeurs constituent souvent des éléments déclencheurs de migrations qui profitent à la principale ville de l’île. Ce fut le cas en Martinique pour Fort-de-France, après les éruptions successives de la montagne Pelée en 1902 et 1929<sup>13</sup>. Pour ce qui concerne le cyclone du 12 septembre 1928, les témoignages démontrent que la reconstruction de la Guadeloupe s’est accompagnée de l’émergence de migrations rurales et que bon nombre d’entre elles ont convergé vers Pointe-à-Pitre<sup>14</sup>. L’existence d’une population mobile s’explique par le nombre important de sinistrés après la catastrophe et un grand nombre d’habitants en situation de chômage. Certains, ayant tout perdu, quittent la campagne pour se rendre à la ville.

Pointe-à-Pitre a été en grande partie détruite par le cyclone et la plupart des habitations ont été détruites ce qui implique la reconstruction de la ville qui crée les conditions d’un besoin important en main d’œuvre notamment dans le secteur du bâtiment : « Le cyclone de 1928 donna un développement extraordinaire aux faubourgs, [...]. Une nombreuse main-d’œuvre était nécessaire pour ces travaux de reconstruction, et elle ne manqua pas d’affluer vers la ville<sup>15</sup> ». En 1939, 14% des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre occupent un emploi comme artisan dans le bâtiment. Certains ont pu venir pour participer à la reconstruction de la ville après la catastrophe de 1928. L’habitat essentiellement constitué de cases en bois d’un seul (maisons basses) ou plusieurs niveaux (maisons hautes), dont la majorité ont été détruites par le cyclone, justifie la part importante des charpentiers et menuisiers originaires des campagnes (7,25% en 1939). Si dans la majorité des cas les habitants s’entraident afin de reconstruire leur case, le recours à un charpentier s’avère le plus souvent indispensable pour monter et assembler les traverses et poteaux en bois s’il n’existe pas de bois de charpente.

---

13. Roméo Terral, *Schœlcher. Du bourg de Case-Navire à la ville de Schoelcher*, HC éditions, collection « Parcours du Patrimoine », DRAC, Fondation Clément, 2016, 52 p. Stélie Guy, « L’impact des éruptions de la Pelée sur l’économie de la Martinique au début du XX<sup>e</sup> siècle », *BSHG*, n° 156, mai-août 2010, p. 21.

14. Roméo Terral, « Composition urbaine et risques naturels au XX<sup>e</sup> siècle : l’exemple de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) », dans Jean Soumagne (dir.), *Nature et Composition urbaine*, Paris, Ed. du CTHS, 2013, p. 65-76.

15. Guy Lasserre, *La Guadeloupe, op. cit.*, tome II, p. 604.

Le programme des grands travaux de la Guadeloupe, mené après le cyclone, prévoit également la reconstruction des principaux édifices de la ville, cette fois-ci en béton, et l'assainissement des quartiers situés au nord<sup>16</sup>. Entre 1931 et 1955, les chantiers vont se multiplier dans le centre historique (rénovation des quais, construction d'un tribunal, d'une capitainerie, de la banque de Guadeloupe, immeubles d'habitation, bitumage des routes) et les faubourgs (hôpital général, église Massabielle, quartier de l'Assainissement, canal du Raizet, hôtel Diligent, Banque Guadeloupe, stade Darboussier).

En 1939 et 1950, le bâtiment (BTP) est le premier secteur d'activité qui emploie des électeurs non-originares de la ville. L'édification de nouveaux édifices en béton prévus pour l'embellissement de la ville qui doit accueillir le cortège de personnalités parisiennes pour le Tricentenaire (1935), amène d'anciens ruraux à se reconverter en maçons et à se former à de nouveaux métiers (carreleur, plombier, électricien, peintre en bâtiment). Ils s'installent bien souvent au plus près des chantiers : « A l'emplacement des immeubles qui se trouvent en face de l'hôtel Diligent, dans le quartier non encore assaini à l'époque, habitaient des gens souvent venus de la campagne, qui avaient choisi Pointe-à-Pitre<sup>17</sup> ».

TABLEAU 5 – *Catégories professionnelles des non-originares de Pointe-à-Pitre 1939/1950*

	1939		1950	
	Nombre	%	Nombre	%
Bâtiment (BTP)	106	14,5	205	16
Mer	128	17,5	183	14
Commerce	127	17,5	144	11
Automobile	74	10	122	9,5
Administration	94	13	228	18
Services	58	8	145	11
Cultivateurs	53	7	83	7
Journaliers	23	3	54	4
Artisans	68	9,5	117	9,5
Total	731	100	1281	100

Les capitaux publics et privés commencent à délaisser l'économie rurale, les usines à sucre et la plantation pour investir en ville de nouveaux secteurs émergents. Ainsi, le développement du secteur commercial, administratif et des services concentre l'essentiel des emplois qu'occupent 48,5% des électeurs non-originares de Pointe-à-Pitre en 1950 contre 38%

16. Roméo Terral, « La ville de Pointe-à-Pitre du cyclone de 1928 au départ du Gouverneur Félix Eboué (1938) : le virage vers la modernité ? », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, 2010, n° 157, p. 19-39.

17. Nithila Georges, *Biorama, la vie d'un médecin*, Paris, Editions des écrivains, 1998, p. 109.

en 1939. La départementalisation (1946) a vraisemblablement entraîné une hausse du nombre de fonctionnaires parmi les électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, et des douanes. La part de ces derniers dans le secteur tertiaire progresse également entre 1939 et 1950, tandis que la part de ceux qui relèvent du secteur primaire et secondaire a diminué.

TABLEAU 6 – *Secteurs d'activité des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre 1939/1950*

	1939		1950	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Primaire	118	16	156	12
Secondaire	330	46	508	39,5
Tertiaire	264	38	617	48,5
Total	712	100	1281	100

## 2.2. *La reprise de l'activité portuaire*

En 1928 et 1929, il n'y a eu aucune exportation de sucre vers l'extérieur. La plupart des usines ont été détruites par le cyclone et le principal port de la colonie n'est plus opérationnel. La reconstruction des quais en béton, avec des murs de plus de 9 mètres de hauteur accessibles aux plus gros navires, permet progressivement la reprise des échanges commerciaux au cours des années 1930. Des travailleurs, originaires des campagnes, sont employés sur les quais pour assurer un travail de manutention ou de déchargement/chargement des navires (arrimeur, docker). D'autres occupent un métier lié à la mer et aux activités portuaires (marin, pêcheur). Ils représentent 17,5 % des électeurs non originaires de la ville en 1939.

Un état nominatif des salariés dans les industries et commerces de la colonie, publié la même année, recense les effectifs des principales compagnies de transport maritime<sup>18</sup>, l'identité, l'âge, le domicile et le salaire des personnels. La commune de naissance est rarement mentionnée. Lorsque c'est le cas, les employés sont souvent originaires de Marie-Galante ou des communes proches de la ville. Ils sont employés à la *Compagnie Générale Transatlantique* (CGT), à la *Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur* dirigée par Ferdinand Petrelluzzi<sup>19</sup>, ou dans l'*Etablissement de Transit et d'Exportation de Bananes* de son frère Elie Petrelluzzi<sup>20</sup>.

18. ADG, SC 6213, « *Etat nominatif des employés et ouvriers de la Guadeloupe* établi en 1939 ». Cet état nominatif fait suite à un arrêté pris par le Gouverneur de la Colonie (art. 7 de l'arrêté n°1765 publié au J.O N°45 du 11 septembre 1939) demandant un état numérique et nominatif des professions et emplois nécessaires au fonctionnement des industries et commerces de l'archipel en vue d'une éventuelle réquisition du personnel. Les dossiers contenus démontrent que Pointe-à-Pitre concentre le plus grand nombre d'industries et de commerces déclarés de la colonie à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

19. La Société Générale emploie 53 ouvriers pour les opérations à bord des navires, 28 dockers et 12 personnels de direction et de bureaux.

20. L'Etablissement emploie 55 hommes et femmes chargés de la manutention et la fabrication de taquets, de la réception et l'emballage des fruits.

Cet état nominatif des ouvriers et dockers n'est qu'une base minimale car il recense les personnels sous contrat avec les trois grandes compagnies maritimes de la ville. Il ne tient pas compte des manœuvres et journaliers, payés le plus souvent à la tâche, qui sont parfois bien plus nombreux que les ouvriers/dockers ayant un salaire fixe. Parmi eux, certains sont des jobeurs venus des campagnes qui trouvent à s'employer sur les quais du port ou dans le secteur du carénage près de l'usine Darboussier. Cette dernière est l'une des usines à sucre les plus importantes des Petites Antilles et le principal employeur de la ville. Son domaine est immense, il couvre près de 10 000 ha répartis de part et d'autre de la Rivière-Salée dans un demi-cercle ayant pour centre l'usine, le port et la ville de Pointe-à-Pitre<sup>21</sup>. L'état nominatif de 1939 renseigne la taille des effectifs des principales usines sucrières de la colonie et donne le détail des postes dans chaque société, le salaire des employés et leur identité. Darboussier compte près de 1 741 employés en période d'inter-récolte contre 2236 en période de récolte, répartis entre l'usine et les centres agricoles, soit près de 495 emplois saisonniers. Trois types de salariés sont recensés : personnels de direction, personnels industriels (ouvriers d'usine) et les ouvriers agricoles.

TABLEAU 7 - *Etat numérique des employés d'usines à sucre et centre agricoles (1939)*

Usines à sucre	Darb	Beau	Marq	Retr	Loh	St M	Gr-Mo	Bo-Mèr
Période d'inter-récolte								
Personnel de Direction	111	98	36	20	24	25	21	51
Personnel industriel	236	270	106	80	116	75	70	180
Personnel agricole	1394	780	986	337	767	322	232	1728
TOTAL	1741	1148	1128	437	907	422	323	1959
Période de récolte								
Personnel de Direction	111	98	36	20	24	24	21	51
Personnel la journée	286	180	109	52	86	41	31	132
Personnel pour 3 quarts	262	256	287	152	104	162	115	272
Personnel agricole	1577	1580	1130	312	780	454	320	2542
TOTAL	2236	2114	1562	536	994	682	487	2997

Darb = Darboussier, Beau = Beauport, Mar = Marquisat, Ret = Retraite, Loh = Comté de Lohéac, St M = Sainte Marthe, Gr-Mo = Grosse Montagne, Bo-Mè = Bonne Mère

21. L'usine à sucre est la propriété de la Société industrielle de Pointe-à-Pitre (SIAPAP). En Grande-Terre, les champs de canne de Darboussier sont reliés directement à l'usine par une decauville qui parcourt les plaines sucrières des Abymes et de Blanchet (Morne-à-l'Eau) et les différentes balances réparties le long de la voie ferrée. L'usine dispose également de vastes propriétés en Guadeloupe proprement dite (Baie-Mahault, Lamentin). Outre les 2236 salariés pour le sucre, Darboussier possède des bananeraies qui regroupent 515 employés (16 personnels de direction et 499 personnels agricoles). L'usine exploite 351 ha de bananeraies sur les hauteurs de Petit-Bourg. En 1942, la SIAPAP obtient du Gouverneur Sorin des terres en concession sur les hauteurs de Gourbeyre pour y implanter d'autres bananeraies.

Les personnels de direction et les ouvriers d'usine sont numériquement minoritaires par rapport aux ouvriers agricoles qui travaillent dans les centres agricoles à la campagne. La majorité du personnel ne réside donc pas en ville. Néanmoins le développement de l'usine, dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, provoque une hausse du volume des marchandises échangées. Des besoins en main d'œuvre sont nécessaires à l'approvisionnement de l'usine. Des gabarres, des chalands à cannes, des vapeurs relient l'usine aux débarcadères disposés sur les rives du Petit et Grand Cul-de-Sac marin de part et d'autre de la Rivière-Salée. Dès l'entre-deux-guerres, Darboussier rachète également les cannes des planteurs de Marie-Galante qui ne peuvent plus écouler sur place leur production.

### 2.3. *Le « temps des crises »*

Définie comme « le temps des crises » par Christian Schnakenbourg<sup>22</sup>, la période inaugurée par le cyclone de 1928 qui s'achève avec la départementalisation de la Guadeloupe (1946), voit l'industrie sucrière antillaise fortement décliner et devenir « exsangue ». Ce renversement de la conjoncture sucrière s'explique par une succession de crises : climatiques (cyclone 1928, sécheresse de 1930-1931 et 1934), économique (dépression de 1929) et politique (Seconde Guerre mondiale). Entre 1929 et 1936, le prix du sucre baisse de 40%, celui du rhum de 60%, ce qui entraîne une baisse des salaires agricoles<sup>23</sup>.

Même si une reprise est amorcée entre 1936 et 1938, elle est annihilée par les effets du blocus allié durant la Seconde Guerre mondiale. Les inégalités sociales se sont donc accrues et les conditions de travail ne se sont pas améliorées par rapport à la fin du siècle précédent. Depuis l'abolition de l'esclavage (1848), une des spécificités de la propriété foncière à la Guadeloupe réside dans la diversité des travailleurs ruraux, aux statuts différents, rattachés directement ou indirectement au monde de l'usine. Leur sort apparaît lié à celui du domaine pour lequel ils travaillent ou bien de la centrale qui leur rachète les cannes.

L'ouvrier est « casé » quand le travailleur agricole et sa famille sont logés sur le domaine de l'usine. Le revenu dépend du nombre d'heures travaillées. Cette main d'œuvre est précaire et, à chaque crise, les conditions de vie se détériorent poussant certains à vouloir migrer en ville. Ce que craignent les ouvriers « casés » c'est la fermeture de l'usine, le chômage.

La production de sucre sur le domaine de l'usine est complétée par l'apport d'autres cultivateurs. En général, seule une faible part des terres du domaine est exploitée directement par l'usine. Le reste est mis en valeur par des propriétaires indépendants ou des colons qui louent une parcelle du domaine de l'usine selon le principe du colonat partiaire ou « colonage ». Si les colons et les petits indépendants ne vendent pas leurs cannes à l'usine, ou à la distillerie, ils se trouvent en situation de ruine à cause des prêts bancaires contractés avec comme garantie une partie de la récolte. La virulence des crises sucrières touche d'abord ces travailleurs

22. Christian Schnakenbourg, Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Paris, L'Harmattan, 1980.

23. Alain Buffon, Monnaie et crédit en économie coloniale, Basse Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1979, p. 388.

pauvres, sans revenus fixes, le plus souvent poussés à s'expatrier vers la ville.

Lorsqu'une centrale vient à fermer, c'est toute une région qui est privée de ses revenus. Les faillites industrielles qui se répètent entre 1928 et 1950 se sont donc traduites par des licenciements d'ouvriers casés, des expropriations de colons et la mise en liquidation judiciaire des petites exploitations indépendantes. La plupart des usines à sucre de Guadeloupe ont été détruites lors du cyclone de 1928. Les usines Duval (Petit-Canal) et l'importante distillerie Doro de Marie-Galante n'ont pas survécu à la catastrophe tandis que les usines de Courcelles, Gardel, Comté, Roujol, Capesterre de Marie-Galante, Darboussier ont été fortement endommagées et doivent être reconstruites entièrement.

Les usiniers ont alors recours à de lourds emprunts pour renouveler leurs infrastructures mais beaucoup s'endettent et se retrouvent, quelques années plus tard, en situation de faillite à cause des conséquences de la sécheresse de 1930-1931 et de la crise mondiale qui entraînent une baisse inéluctable des cours du sucre. Les usines qui ne sont pas en faillite subissent quand même de très lourdes pertes. Elles ont alors tendance à se replier davantage sur leur domaine pour baisser les coûts de production. Elles achètent donc moins de cannes aux planteurs qui voient ainsi leurs débouchés restreints et se retrouvent avec des récoltes sans acheteurs<sup>24</sup>.

En 1932, les difficultés de l'usine Blanchet à Morne-à-l'Eau, puis sa faillite, laissent les planteurs avec toute leur récolte et sans aucun revenu. La même année, l'usine de Courcelles à Sainte-Anne est dans l'incapacité de payer aux planteurs les cannes livrées. Celle-ci est aussitôt mise en liquidation judiciaire. Malgré son rachat, en 1932, par le béké martiniquais Armand Aubéry, déjà propriétaire de l'usine Gardel au Moule, les difficultés perdurent jusqu'en 1937 marquée par la fermeture de l'usine. On comprend, dès lors, la misère et le découragement d'un grand nombre de travailleurs ruraux qui progressivement abandonnent la culture de la canne pour un emploi en ville.

C'est à Marie-Galante que les faillites des usines et distilleries sont les plus marquées ce qui peut expliquer la forte présence de Marie-Galantais à Pointe-à-Pitre. Il existait 19 distilleries en 1934 et seulement 6 après la Seconde Guerre mondiale (Dorot, Poisson, Bielle, Bellevue, Port-Louis et le Salut) et encore ces dernières sont très vétustes. Ces fermetures entraînent de nouvelles migrations : « Ils abandonnent leur case et leur lopin de terre qu'ils cultivaient en colonage pour s'installer définitivement en Guadeloupe avec toute leur famille. Depuis ¼ de siècle, Capesterre, la plus touchée par la crise sucrière aurait perdu par émigration 500 ou 600 habitants<sup>25</sup> ». Cet « exode », selon Lasserre, s'intensifie encore après-guerre : « Lorsqu'une distillerie ou une usine s'arrête à Marie Galante, immédiatement, on assiste à l'exode d'une partie des travailleurs privés de ressources. Au temps où la distillerie Dorot fonctionnait irrégulièrement ou était arrêtée, ce fut la commune de Saint Louis qui eut à souffrir

---

24. Un décret du 22 septembre 1933 obligeait l'usine à racheter les cannes des planteurs avec qui elle avait collaboré au cours des trois années précédentes. En réalité, ce décret n'a presque jamais été appliqué sous la pression des usiniers.

25. Guy Lasserre, *La Guadeloupe, op. cit.*, p. 589.

le plus de l'émigration. Depuis une dizaine d'années, cette hémorragie est arrêtée [...] par contre, à l'heure actuelle, c'est Capesterre qui se vide parce que la distillerie Robert n'achète plus<sup>26</sup> ».

La fréquence des sécheresses dans la région de Capesterre de Marie-Galante a d'ailleurs contribué largement au dépeuplement de cette commune : « Nous savons seulement qu'à la suite de trois ou quatre années de sécheresse autour de 1925, la paroisse se dépeupla. Les habitants étant partis à la recherche d'une meilleure situation, ne revinrent pas avec le retour de la pluie<sup>27</sup> ». Sachant que bon nombre de ruraux ayant migré vers Pointe-à-Pitre entre 1927 et 1950, sont originaires des communes du sud Grande-Terre et de Marie-Galante, il est probable que les faillites des usines et le non-rachat des cannes livrées par les planteurs ont favorisé l'émigration vers la ville d'habitants provenant de ces régions.

#### 2.4. *Lessor démographique des campagnes*

Les différentes crises sucrières qui se sont succédées, au cours des années 1930, dans un archipel où domine largement l'économie de la canne, ont entraîné un mouvement de concentration foncière qui s'accorde mal avec l'accroissement naturel de la population rurale entrée dans sa première phase de transition démographique<sup>28</sup>. Le passage d'un régime traditionnel démographique (mortalité et natalité élevées) vers un régime d'équilibre avec un accroissement naturel devenu positif permet une augmentation des populations à la campagne mais entraîne la raréfaction des terres agricoles :

*« En effet, la population de la Colonie s'accroît rapidement. Alors qu'elle n'était encore en 1873 que de 139.000 habitants, elle est montée à 304.239 en 1936. La vitesse de cet accroissement vraiment remarquable n'a cessé de grandir, c'est ainsi que l'accroissement moyen annuel est passé de 1.490 pour la période de 1839-1897 à 2.200 pour 1897-1906 à 2.300 pour 1906-1916, à 2.900 pour 1916-1926, à 6.900 pour 1926-1931 et à 7.300 pour 1931-1936. Enfin, la densité de la population dépasse 400 habitants au km<sup>2</sup> dans la commune de Saint-Claude et 300 à Trois-Rivières, c'est la densité limite au-delà de laquelle la terre peut difficilement suffire, en pays exclusivement agricole, à nourrir la population installée sur son sol et où des courants d'émigration commencent à se produire<sup>29</sup>. »*

La concentration foncière, organisée par les principales usines à sucre (Beauport, Darboussier) qui rachètent le domaine de celles ayant fait faillite, entraîne également une absence de paysannerie. La plupart des travailleurs ruraux sont, soit des petits cultivateurs fixés sur des terres qui ne leur appartiennent pas (colons), soit des paysans sans terre (ouvriers casés), ce qui favorise l'existence d'une population rurale flottante n'hésitant

26. Guy Lasserre, « Marie-Galante », *op. cit.*, p. 150.

27. ADG, Père Camille Fabre, *De clochers en clochers*, Aubenas, Lienhart & Cie, 1978, tome IV, p. 20

28. Raymond Boutin, *La population de Guadeloupe, de l'émancipation à l'assimilation (1848-1946), aspects démographiques et sociaux*, Matoury, Ibis Rouge Editions, 2006.

29. ADG, Fonds Série continue, SC 79, *Plan Général d'Équipement* (Loi du 6 avril 1941). Rapport du Gouverneur de la Guadeloupe au Secrétariat d'État des Colonies par le cabinet (Service Travaux Publics), Basse-Terre, octobre 1941, p. 12.

pas à se rendre à la ville dès que le contexte économique dans les campagnes devient défavorable :

*« L'étude du professeur Jean Benoist, de l'Université de Montréal consacrée aux divers types de plantations aux Antilles Françaises, signale une forte population rurale ayant vécu selon le système des habitations. Or, l'habitation dans son principe même d'exploitation intensive à la monoculture, et de par la prise en possession de la majeure partie des terres des Antilles, a empêché la formation d'une paysannerie antillaise. Il n'existe pas dans les deux Antilles Françaises ni ferme ni une tradition d'économie paysanne, mais uniquement une population de travailleurs agricoles à travail saisonnier. [...] Le système des plantations qui dure encore, a continué le maintien d'une masse flottante d'ouvriers agricoles à travail périodique, [...] Il est normal donc que les campagnards antillais n'aient pensé qu'à une seule forme de sortie de leur condition : celle d'aller à la ville<sup>30</sup> ».*

L'entrée de la population guadeloupéenne dans sa deuxième phase de transition démographique, dès le milieu des années 1950, va entraîner une surpopulation des campagnes qui apparaît comme l'une des causes fondamentales de l'émigration des populations rurales vers les bourgs et principales villes de l'archipel. Les densités de population augmentent dans les communes voisines de Pointe-à-Pitre, ainsi que celles de Morne-à-l'Eau, du Moule et de Sainte-Anne (entre 150 et 300 habitants/km<sup>2</sup>). Elles se situent au-dessus de la moyenne départementale estimée à 135 hab/km<sup>2</sup> en 1954. L'île de Marie-Galante présente des densités moins importantes mais l'économie insulaire ne permet pas de retenir les habitants :

*« Marie-Galante demeure une île à peuplement dense. Elle le doit à sa forte natalité [...] l'île augmenterait rapidement sa population et serait menacée de surpeuplement si on ne jouait pas la soupape de sûreté de l'émigration. De très nombreuses familles établies sur le « continent » guadeloupéen sont originaires de Marie-Galante. Elles sont particulièrement nombreuses à Pointe-à-Pitre et dans les grandes zones sucrières. L'attrait de la ville, avec ses cinémas et ses distractions, l'envie d'échapper à une vie monotone et d'abandonner le travail de la terre expliquerait l'attrait exercé par la Pointe. Cependant le grand nombre de Marie-Galantais travaillant pour les usines de Guadeloupe suffit à démontrer que ces seuls facteurs ne jouent pas<sup>31</sup> ».*

En 1950, la croissance démographique en Guadeloupe est soutenue par un fort taux de natalité et une baisse de la mortalité, notamment la mortinatalité. La population devient de plus en plus jeune, et la jeunesse est d'autant plus incitée à partir que la vie à la campagne est moins attrayante qu'en ville où se créent de nouvelles modes :

*« C'est dimanche, on voit peu de monde, tout juste un attroupelement devant une grande maison qui règne en souveraine. Malia demande "qu'est-ce qu'il y a là"? Man Dal lui répond "c'est le cinéma "la Renaissance"". Pour une petite fille qui n'est jamais sortie de Marie-Galante l'explication est bien nébuleuse. Un cinéma ? Elle ne sait pas ce que c'est [...] Anna va d'abord rue Frébault, la principale artère commerçante ; que de monde ! Sans arrêt*

30. ADG, PA 9, Anca Bertrand, « Répercussions sociologiques de l'urbanisation », *Parallèles*, n°29, 1968, p. 56.

31. Guy Lasserre, « Marie Galante », *op. cit.*, p. 149-150.

*il faut faire attention à ne pas heurter les autres, descendre du trottoir, y remonter, éviter les voitures et les gens. Les magasins sont serrés comme les pages d'un livre. Quelle montagne de merveilles ! Malia est transportée au pays des rêves<sup>32</sup> ».*

### III. LES CONSÉQUENCES SUR LE TISSU URBAIN DE LA VILLE

C'est dans les faubourgs situés aux abords du centre historique que les habitants de Pointe-à-Pitre, originaires des campagnes, s'installent prioritairement. Ces quartiers se sont étendus depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au-delà de l'ancien canal Vatable et n'ont jamais fait l'objet d'assainissement avant que Félix Eboué ne soit nommé gouverneur de la Guadeloupe (1936-1938)<sup>33</sup>. Gagnés sur la mangrove ou sur les flancs de mornes, ils sont régulièrement inondés et les conditions d'hygiène y sont insuffisantes en dépit des efforts des habitants pour remédier à cet état de fait<sup>34</sup>.

#### 3.1. Répartition des non-originaires de Pointe-à-Pitre

Au début des années 1950, dans les deux principales villes des Antilles françaises (Fort-de-France, Pointe-à-Pitre), les faubourgs désignent une fraction d'une entité urbaine qui s'oppose à la ville ancienne. Ils prennent alors l'apparence d'excroissances urbaines qui prolongent les rues du centre historique reconnaissable à son plan quadrillé. Jusqu'aux années 1930, la hiérarchisation de l'occupation urbaine se traduit par une structure duale et ségrégative qui oppose le centre colonial et les faubourgs. Leurs caractéristiques diffèrent des faubourgs des villes européennes du fait de la nature du site d'implantation (mornes, palétuviers et terres basses noyées), de la violence des catastrophes naturelles, du type d'habitat (cases) et des premiers habitants (marrons et libres de couleurs, puis nouveaux-libres après l'abolition).

L'origine rurale des habitants des faubourgs démontre que la population de la ville s'est densifiée à la périphérie grâce à un apport de personnes extérieures. En 1939, 74% des électeurs non originaires de la ville sont recensés dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre, dans la zone dite des boulevards (Faidherbe, Hanne) et la rue Vatable qui marquent la séparation avec l'ancienne ville qui n'a plus la capacité d'accueillir ceux qui viennent des campagnes. Les faubourgs situés au nord des boulevards regroupent près de 44% des électeurs non originaires de la ville contre 26 % dans le centre ancien.

---

32. Maurice Barbotin, *Marie-Galante en Guadeloupe. Sa vie créole. Son guide historique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 119-120.

33. Roméo Terral, « Ecrire l'histoire des grands ensembles et des opérations urbaines menées aux Antilles françaises depuis l'exposition coloniale de 1931 jusqu'à nos jours », dans Jacques Dumont et Françoise Pagny Bénito-Espinal (dir.), *Regards croisés sur les Antilles françaises*, Historiens & Géographes, n°445, février 2019, p. 74-84.

34. Roméo Terral, « Les faubourgs dans les villes des Petites Antilles françaises (1848-1946) », dans Jacques Dumont, Benoît Bérard et Jean-Pierre Sainton (dir.), *Les territoires de l'histoire antillaise*, Paris, Outre-Mer, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 2013, p. 77-85.

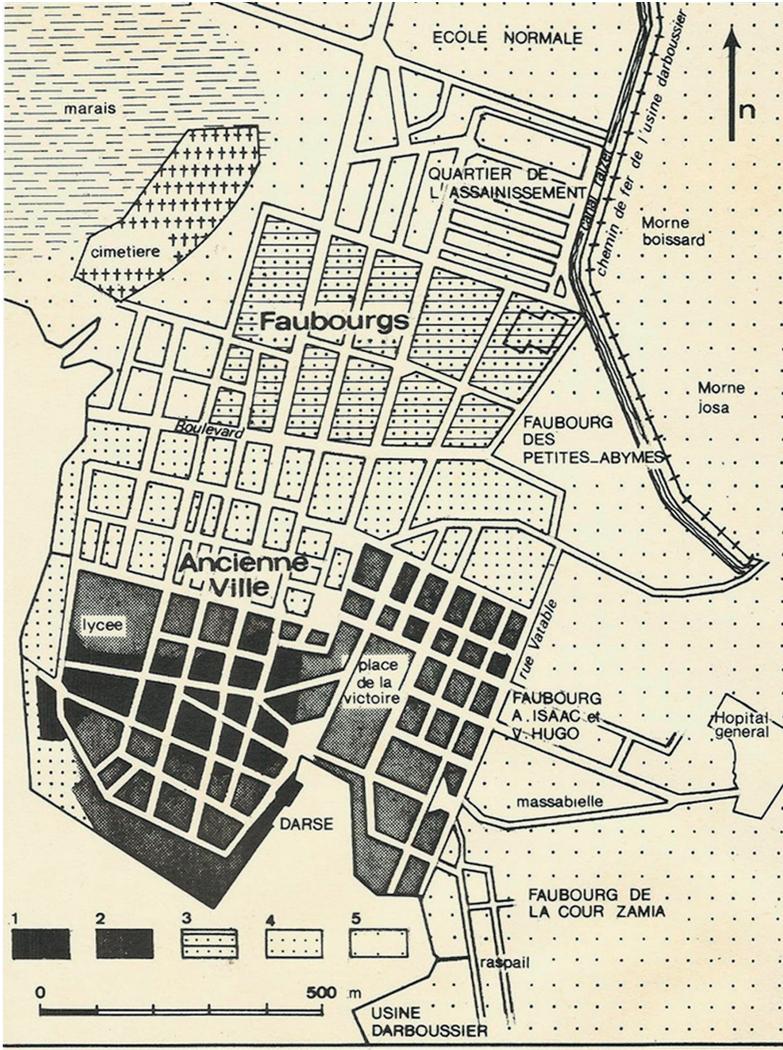


Fig. 2 - LES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE.

Légende : 1 - Premier site de la ville. 2 - Extension de la ville en 1775. 3 - Extension de la ville en 1863.

5 - Extension de la ville au XXe siècle (jusqu'en 1960).

Guy LASSERRE : "La Guadeloupe", p. 597.

Carte 3 - Les étapes du développement de la ville de Pointe-à-Pitre (1769-1961)<sup>35</sup>

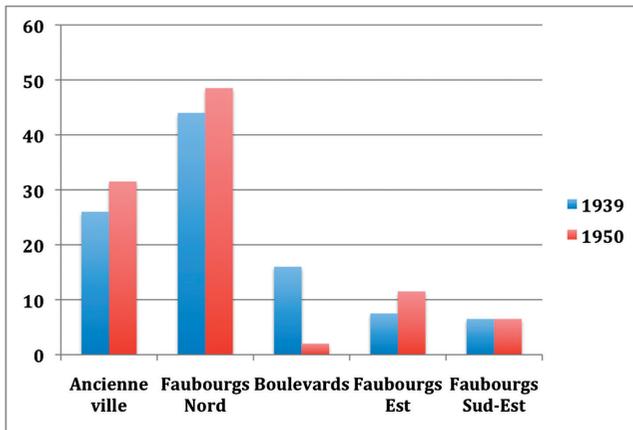
35. Françoise Goudet, *Croissance et Rénovation urbaine en milieu tropical. Étude socio-économique du Quartier de l'Assainissement à Pointe-à-Pitre*, Institut de Géographie de la Faculté de Lettres et Sciences humaines de Bordeaux, septembre 1969, tome. II, p. 2, septembre 1969.

TABLEAU 8 – Répartition (quartiers) des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre 1939

	MG	CL	M/ME/SA	Nor GT	Dés/St Fr	Cô au Vt	Rg BT	Cô ss Vt	Nor BT	S	Île No	M/C	T
Fbg nord	57	19	41	9	4	11	6	6	10	1	0	14	178
Fbg est	26	6	6	1	3	4	4	0	6	2	1	6	65
Fbg sud-est	13	2	2	1	2	3	3	0	0	0	1	3	30
Ancienne Ville	28	12	24	4	2	9	6	4	1	2	1	14	107
Boulevards	8	2	4	1	1	2	1	2	1	1	1	1	25
Sans Adresse	100	46	66	27	17	34	42	24	15	8	12	49	440
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>87</b>	<b>143</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>87</b>	<b>846</b>

MG = Marie-Galante / CL = Communes Limitrophes (Abymes, Baie-Mahault, Gosier) / M/ME/SA = Moule, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne / Nor GT = Nord Grande-Terre / Dés/St Fr = Désirade, Saint-François / Cô au Vt = Côte au vent / Rg BT = Région Basse-Terre / Cô ss Vt = Côte sous le vent / Nor BT = Nord Basse-Terre / S = Saintes / Île No = îles du Nord / M/C = métropole, Caraïbe, Etranger / T = Total / Fbg = Faubourgs /

Graphique 1 – Répartition par quartier des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre (%)

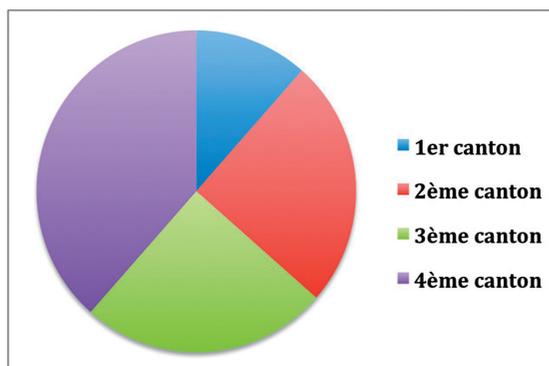


À l'est, les faubourgs Victor Hugo, Alexandre Isaac, Fonds Laugier, le morne Massabielle concentrent, en 1939, 13% des électeurs non originaires de la ville. Au sud-est le faubourg Raspail, la cour Zamia et le quartier du Carénage en regroupent 10,5%. Les Marie-Galantais, sont présents dans chaque faubourg. Les électeurs originaires des communes proches de la ville, ou des communes de Morne-à-l'Eau, du Moule et de Sainte-Anne, sont domiciliés dans les faubourgs nord. Seulement 44 % des électeurs recensés en 1939 ont déclaré un domicile, ce qui limite la pertinence de l'analyse. Néanmoins, la comparaison par quartier des effectifs, en 1939 et 1950, démontre que la situation n'évolue guère et que

les non-originares de Pointe-à-Pitre sont toujours concentrés dans les faubourgs.

En 1950, l'électorat est aussi classé selon quatre cantons qui englobent le périmètre de la ville et les faubourgs qui désormais s'étendent sur le territoire de la commune des Abymes. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> canton, qui recouvrent la totalité de l'ancienne ville, concentrent 36,5% de l'électorat non originaire de la ville. Le reste de l'échantillon étudié (64,5%) est regroupé dans les faubourgs (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> canton) à l'est, au sud-est mais surtout au nord des boulevard dans la zone comprise entre le cimetière, le faubourg des Petites Abymes et le canal du Raizet (38,5%). Même si l'électorat originaire de Marie-Galante y est encore très représenté, sa part a diminué en 1950. Désormais ceux qui sont originaires des communes de Morne-à-l'Eau, du Moule et de Sainte-Anne sont les plus nombreux.

Graphique 2 - Répartition par canton des électeurs non originaires de Pointe-à-Pitre (1950)



Le fait que certains faubourgs se situent en réalité sur le territoire des Abymes explique la présence nombreuse des habitants de cette commune à la périphérie de la ville. Ils continuent de s'inscrire sur les listes électorales de Pointe-à-Pitre. C'est le cas, par exemple, de ceux et celles qui résident dans les quartiers de l'Assainissement, de Vieux-Bourg Abymes, du faubourg des Petites Abymes, de Boissard, Sonis ou sur les pentes des mornes Miquel, La Loge, l'Hôpital, Massabielle à l'est. L'habitat, auparavant dispersé, se concentre désormais autour de la ville sur le territoire de la commune des Abymes. Les cases se sont multipliées le long de la voie ferrée de Darboussier notamment dans sa partie qui longe le canal du Raizet et qui contourne à l'est les faubourgs des Petites-Abymes, Raspail et la Cour Zamia. La proximité de ces faubourgs avec la commune du Gosier justifie également le fait que les électeurs et électrices originaires de cette commune constituent le groupe le plus représenté dans le 2<sup>ème</sup> canton. Pour les mêmes raisons, les originaires de la commune de Baie-Mahault préfèrent se fixer dans le 4<sup>ème</sup> canton, alors que ceux qui sont originaires des dépendances (Désirade, les Saintes) privilégient les faubourgs qui longent le littoral, au sud-est de la ville (2<sup>ème</sup> canton), où ils peuvent amarrer leurs embarcations.

TABLEAU 9 – Répartition par canton des électeurs non-originares de Pointe-à-Pitre en 1950

Lieu de Naissance	1° Canton		2° Canton		3° Canton		4° Canton		TOTAL	
Capesterre MG	14	5%	81	29%	67	24%	118	42%	280	100%
Grand-Bourg	38	6%	179	29%	159	26%	236	39%	612	100%
Saint-Louis MG	14	4,5%	86	29%	56	18,5%	144	48%	300	100%
<b>Marie-Galante</b>	<b>66</b>	<b>5,5%</b>	<b>346</b>	<b>29%</b>	<b>282</b>	<b>23,5</b>	<b>498</b>	<b>42%</b>	<b>1192</b>	<b>100%</b>
Morne-à-l'Eau	43	9%	80	19%	85	19%	241	53%	449	100%
Moule	39	11,5%	75	22%	101	30%	125	36,5%	340	100%
Sainte-Anne	28	7%	104	25%	94	23%	181	45%	407	100%
<b>MO/ME/SA</b>	<b>110</b>	<b>9,5%</b>	<b>259</b>	<b>21%</b>	<b>280</b>	<b>23,5%</b>	<b>547</b>	<b>46%</b>	<b>1196</b>	<b>100%</b>
Abymes	26	6,5%	116	30%	79	20%	168	44%	389	100%
Baie-Mahault	12	8,5%	40	28%	30	22%	58	41,5%	140	100%
Gosier	14	3,5%	156	39%	91	23%	137	34,5%	398	100%
<b>Communes voisines</b>	<b>52</b>	<b>5,5%</b>	<b>312</b>	<b>34%</b>	<b>200</b>	<b>21,5%</b>	<b>363</b>	<b>39%</b>	<b>927</b>	<b>100%</b>
Anse-Bertrand	12	14%	13	15%	23	27%	38	44%	86	100%
Petit-Canal	11	9,5%	17	14,5	27	23%	62	53%	117	100%
Port-Louis	15	16,5%	11	12%	34	38%	30	33%	90	100%
<b>Nord Grande-Terre</b>	<b>38</b>	<b>13%</b>	<b>41</b>	<b>14%</b>	<b>84</b>	<b>28,5%</b>	<b>130</b>	<b>44,5%</b>	<b>293</b>	<b>100%</b>
<b>St François/Désirade</b>	<b>38</b>	<b>19%</b>	<b>68</b>	<b>34%</b>	<b>42</b>	<b>21%</b>	<b>52</b>	<b>26%</b>	<b>200</b>	<b>100%</b>
<b>Îles du Nord</b>	<b>9</b>	<b>17,5%</b>	<b>14</b>	<b>27,5%</b>	<b>14</b>	<b>27,5%</b>	<b>14</b>	<b>27,5%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>
<b>Saintes</b>	<b>17</b>	<b>28%</b>	<b>20</b>	<b>33,5%</b>	<b>17</b>	<b>28,5%</b>	<b>6</b>	<b>10%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>
Baillif	0	0%	6	43%	3	21%	5	36%	14	100%
Basse-Terre	26	16%	33	20,5%	64	40%	38	23,5%	161	100%
Gourbeyre	9	19%	11	23%	16	33%	12	25%	48	100%
Saint-Claude	18	27%	14	21%	17	25%	18	27%	67	100%
Vieux-Fort	3	17,5%	1	6%	9	53,5%	4	23%	17	100%
<b>Région Basse-Terre</b>	<b>56</b>	<b>18%</b>	<b>65</b>	<b>21%</b>	<b>109</b>	<b>35,5%</b>	<b>77</b>	<b>25%</b>	<b>307</b>	<b>100%</b>
Capesterre Guadeloupe	16	13%	28	23%	36	29%	43	35%	123	100%
Goyave	2	6%	9	25,5%	7	20%	17	48,5%	35	100%
Petit-Bourg	17	13%	31	24%	20	15%	60	48%	128	100%
Trois Rivières	21	13%	39	24%	54	33%	47	30%	161	100%
<b>Côte-au-Vent</b>	<b>56</b>	<b>12,5%</b>	<b>107</b>	<b>24%</b>	<b>117</b>	<b>26%</b>	<b>167</b>	<b>37,5%</b>	<b>447</b>	<b>100%</b>
<b>Nord Basse-Terre</b>	<b>30</b>	<b>10%</b>	<b>70</b>	<b>23%</b>	<b>80</b>	<b>26,5%</b>	<b>124</b>	<b>40,5%</b>	<b>304</b>	<b>100%</b>
<b>Côte-sous-le-Vent</b>	<b>17</b>	<b>10%</b>	<b>46</b>	<b>27,5%</b>	<b>36</b>	<b>21,5%</b>	<b>68</b>	<b>41%</b>	<b>167</b>	<b>100%</b>
<b>DOM</b>	<b>34</b>	<b>13,5%</b>	<b>75</b>	<b>30%</b>	<b>54</b>	<b>21,5%</b>	<b>85</b>	<b>34%</b>	<b>248</b>	<b>100%</b>
<b>Métropole</b>	<b>71</b>	<b>53,5%</b>	<b>21</b>	<b>16%</b>	<b>30</b>	<b>23%</b>	<b>10</b>	<b>7,5%</b>	<b>132</b>	<b>100%</b>
<b>Caraïbes</b>	<b>12</b>	<b>19,5%</b>	<b>12</b>	<b>19,5%</b>	<b>19</b>	<b>30,5%</b>	<b>19</b>	<b>30,5%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>
<b>Etranger</b>	<b>9</b>	<b>41%</b>	<b>2</b>	<b>9%</b>	<b>7</b>	<b>32%</b>	<b>4</b>	<b>18%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>
<b>Total / Moyenne (%)</b>		<b>11,5%</b>		<b>25%</b>		<b>25%</b>		<b>38,5%</b>	<b>5608</b>	<b>100%</b>

### 3.2. *Le déplacement de cases*

De nombreuses habitations dans les faubourgs ont une origine rurale et elles ont été implantées par les occupants eux-mêmes, le plus souvent sur des terrains ne leur appartenant pas et qui relèvent parfois du domaine public maritime et lacustre. Les littoraux, les fonds séparant les mornes sont souvent occupés par des cases en bois d'habitants venus des campagnes : « Point n'est besoin de posséder un terrain : il suffit de s'entendre avec le propriétaire ou encore on l'installe sur le domaine public, dans les zones inondables, sur le rivage de la mer ou le bord des cours d'eau. Ainsi sont créés les quartiers en désordre que l'on trouve aux abords des villes ou à proximité des routes<sup>36</sup> ». Les nouveaux arrivants s'installent alors à l'emplacement le moins marécageux et posent leur case sur des pierres placées à chaque angle (cairn) en s'efforçant de remblayer les alentours<sup>37</sup>.

Bien souvent, le sol ne fait l'objet d'aucune préparation avant le dépôt d'une case. L'absence de fondation permet l'existence d'un « vide sanitaire » entre le sol et l'habitation afin que l'air puisse circuler librement et que les eaux de pluie puissent s'écouler. Selon le *Plan Général d'Équipement de la Guadeloupe* (6 avril 1941), les habitations posées sur des pierres sèches, que l'on peut déplacer, occupent 50 000 m<sup>2</sup> de surface dans les faubourgs nord de Pointe-à-Pitre<sup>38</sup>. Tandis que celles qui reposent sur un soubassement en maçonnerie occupent seulement 8000 m<sup>2</sup>. Même si des cases reposent sur des fondations, les éléments sont toujours démontables et peuvent être assemblés ailleurs :

« Mesurant généralement 3×6 m, la case est considérée comme « meuble », en fait et en droit. On peut la déplacer par camion en la chargeant sur la plateforme après l'avoir consolidée. On la pose ensuite sur des cairns, plus fréquemment sur un socle en maçonnerie. La case suit donc la famille, au gré de ses besoins (travail, enseignement) ou de ses désirs (se rapprocher de la ville, de la route)<sup>39</sup> ».

Le déplacement de case est un phénomène, en usage à la fois dans les campagnes et dans les villes, qui n'est pas spécifique à la Guadeloupe et que l'on retrouve ailleurs aux Antilles (Sainte-Lucie, Porto-Rico, Haïti)<sup>40</sup>. Jusqu'aux années 1930, le déplacement de case s'effectue grâce à des charrettes, mais il nécessite l'aide de plusieurs personnes pour maintenir la case de chaque côté au moment où les bœufs tractent le chargement. Dans ce cas, le déplacement ne peut recouvrir une longue distance et se

---

36. ADG, PA 86, Cibelli (A), « L'habitat populaire à la Guadeloupe », *Perspectives d'Outre-Mer*, mars-avril 1964, p. 62.

37. Guy Lasserre, *La Guadeloupe*, *op. cit.*, tome II, p. 604.

38. ADG, Fonds Série Continue, S.C 79, « Plan Général d'Équipement (Loi du 6 avril 1941). Première tranche décennale. Section V Assainissement – Adduction d'eau »

39. ADG, PA 86, Cibelli (A), « L'habitat populaire à la Guadeloupe », *op. cit.*, p. 62.

40. Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Basse-Terre, Fort-de-France, Société d'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique, 1974, p. 225-226. Le phénomène remonte au temps des premières sucreries quand l'esclave déplaçait sa case sur le domaine de l'habitation. L'usage s'est probablement diffusé après 1848, quand certains des nouveaux libres s'en vont occuper d'autres terres ou les faubourgs des villes. Ceux restés sur le domaine des usines (ouvriers casés, colons), déplacent toujours leurs habitations car des contrats de colonage prévoient que les habitations ne doivent pas être adhérentes au sol afin que celles-ci puissent être déplacées en cas de résiliation du contrat.

fait à vitesse très lente. À partir des années 1950, le recours progressif aux camions et l'amélioration des axes de communication permet un transport plus rapide sur des distances rallongées :

« Nos villages de métropole sont beaux, stables, reposants [...] construits [...] par des paysans français qui ne sont pas des nomades [...] quand verrons-nous dans nos villages français de la Guadeloupe des maisons toutes simples, mais claires et fixes ? Qui n'aient pas l'air de toujours vouloir partir sur les quatre roues d'un « char ». Quand ne verrons-nous plus la tôle sèche et rouillée, les bois qui s'écroulent »<sup>41</sup>.

Surélever son habitation sur des pierres, permet de la déplacer facilement sans avoir à la détruire en cas d'expulsion. Ce phénomène de déplacement de l'homme et de son habitat se traduit par la multiplication des occupations illégales dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre :

« L'Assainissement est devenu en quelques temps un immense rassemblement de gens venus vers la ville. La mesure en étant donnée par le nombre de cases à bénir : deux et parfois trois dans la même journée [...] (À propos du Père Retailleau) Ce ne fut pas sans une certaine lutte épique que Mgr Gay put l'arracher de Deshaies en 1948 pour lui confier les faubourgs de Pointe-à-Pitre grouillant d'un monde hétéroclite venu des 4 coins de Guadeloupe<sup>42</sup> ».

Entre 1928 et 1948, les registres paroissiaux témoignent d'une hausse importante du nombre d'habitants notamment dans la zone des faubourgs située au-delà des boulevards comme le montrent les estimations du Père Retailleau, successeur du Père Salvan à la tête de la paroisse Saint-Jules, vingt ans après le cyclone de 1928 :

« Nous sommes à présent en 1948, le Père Retailleau vient d'avoir enfin les comptes du Père Salvan [...] et cependant une population champignon vient chaque jour occuper les lieux. Il estime que le quartier compte déjà 25 000 habitants : ce qui est sûr c'est qu'en 1 mois ½ il a enterré 35 personnes : c'est un signe. Il sollicite l'autorisation de dire une quatrième messe le dimanche<sup>43</sup> ».

Dans la zone en cours d'assainissement située au nord de la ville, des habitations illégales, la plupart en provenance des campagnes, sont venues s'ajouter à celles déjà existantes : « La région non encore remblayée de l'Assainissement est depuis quelques mois, envahie par un nombre considérable d'habitations et il est possible de constater qu'entre chaque samedi et lundi, plusieurs cases nouvelles ont été subrepticement posées<sup>44</sup> ». Dès qu'un terrain est assaini dans le nouveau quartier de l'Assainissement, il est immédiatement occupé par des cases sans avoir été viabilisé :

« Un beau quartier aux vastes immeubles modernes [...] malheureusement il est encore assiégé de cases lépreuses qui le défigurent [...] les nouveaux citadins recherchaient l'emplacement le moins marécageux, posaient leur case sur quatre pierres, s'efforçaient de remblayer d'immondes alentours de leur case pour patauger le moins possible, et jetaient entre leur porte et la rue deux

41. ADG, PG 1027, *L'Informateur*, le 04 septembre 1942.

42. ADG, Père Camille Fabre, *De clochers en clochers*, op. cit., tome V, chap. 5, p. 30-31.

43. ADG, Père Camille Fabre, *De clochers en clochers*, op. cit., tome V, chap. 5, p. 22.

44. Rapport de M. Turcat, *Subdivision de l'assainissement*, Archives des Ponts et Chaussées, 1949, cité dans Guy Lasserre, *La Guadeloupe... op. cit.*

ou trois planches permettant de franchir le caniveau de drainage, véritable égout à ciel ouvert<sup>45</sup>».

### 3.3. La cour urbaine : un espace d'intégration des ruraux à la ville

L'extension des faubourgs souvent décrite comme spontanée correspond en réalité à une logique d'occupation développée par une population en partie d'origine rurale<sup>46</sup>. Les habitants s'emploient eux-mêmes à suivre des lignes directrices avec des cases qui s'organisent linéairement à un chemin ou voie de passage difficiles à percevoir parce qu'ils constituent de véritables labyrinthes dans les îlots de cases :

« *Le faubourg Alexandre Isaac qui s'arrête au morne de l'hôpital, est tout un dédale de ruelles sans nom et de couloirs très profonds qui permet de pénétrer à l'intérieur des cours ou les maisonnettes en bois, en location pour la plupart, s'agglutinent les unes contre les autres. [...] Après le cyclone de 1928, le faubourg est assaini, reconstruit, mais l'ensemble reste très hétéroclite. [...] Des bornes-fontaines ou les habitants viennent faire provision d'eau, [...] dans le faubourg, l'odeur nauséabonde des canaux d'irrigation, presque à claire-voie et mal entretenus, n'incite pas à la promenade malgré le pittoresque des lieux, quartier pauvre ou vit une population très modeste et nécessiteuse<sup>47</sup> ».*

Ces allées ne servent qu'au passage et mènent à des cours autour desquelles les habitations se regroupent. Quand il n'y a plus de place le long de ces rues informelles, les cases colonisent les espaces interstitiels créant ainsi d'autres cours ou passages ouverts à la circulation piétonne. Dans les faubourgs, les cours désignent donc, non seulement les espaces situés à l'arrière des cases, mais également des rues informelles, ou bien des espaces plus vastes parcellisés<sup>48</sup>. Elles s'étendent, sans aucun assainissement préalable, sur des marais situés aux alentours de la ville<sup>49</sup> :

« *Si nous pouvions représenter à tous les regards ces marais immondes qui l'entourent [Pointe-à-Pitre] et d'où s'échappent sans cesse des miasmes délétères, ces cours infectes, ces demeures envahies par une eau fétide qui suinte à travers le plancher, et même quelquefois le recouvre entièrement [...] Outre les marais dont nous venons de parler, on rencontre encore dans l'intérieur même de la ville des parties basses où les eaux de la mer pènetrent par infiltration, et formant de la sorte d'autres marécages soit au-dessous des maisons, soit dans l'intérieur des cours<sup>50</sup> ».*

45. *Ibid.*, p. 604

46. Roméo Terral, Mario Sélise, « Dynamiques urbaines communes et spécificités des villes des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique) des origines de la colonisation (1635) à nos jours », *Études caribéennes* [En ligne], 39-40 | Avril-Août 2018, mis en ligne le 15 juillet 2018, consulté le 14 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12811> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.12811

47. *Pointe à Pitre, ses rues hier et aujourd'hui*. Clubs des retraités de la M.G.E.N Section Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, 1991, p. 68.

48. Roméo Terral, « De la ville spontanée à la ville planifiée : l'extension urbaine de Pointe-à-Pitre (1928-1982) » dans Aurélie Choné, Catherine Repussard, Laurence Granchamp, *(In)visibles cités coloniales. Stratégies de domination et de résistance de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Orizons, 2014, p. 225-238.

49. Le principe des cours urbaines se retrouve également, à la même époque, dans les faubourgs d'autres villes antillaises telles que Fort-de-France, Kingston, Port-au-Prince, Port-of-Spain, Castries, Roseau.

50. ADG, FMC 231, « Commission d'assainissement de la Pointe-à-Pitre », Pointe-à-Pitre, 25 août 1880, p. 2-3.

Le modèle de la cour pourrait avoir été reproduit en ville par les migrants ruraux au XX<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>. D'origine rurale, le « *lakou* » (cour en créole) désigne en Guadeloupe<sup>52</sup> et à Haïti<sup>53</sup>, les regroupements familiaux autour de l'habitation paternelle. Le père concède un bout du terrain familial à chacun de ses descendants pour qu'il puisse y faire sa case. La cour sert alors d'espace commun et de passage entre les habitations des membres d'une même famille.

Néanmoins, à la campagne, les familles regroupées autour d'une cour n'occupent pas illégalement le terrain. Elles sont bien souvent propriétaires et la cour n'est pas un instrument de rentabilité foncière comme en ville, mais une donation transmise de génération en génération par les membres d'une même famille. Dans les cours urbaines, l'indivision est parfois la règle mais, à la différence de la campagne, le terrain n'appartient pas à ceux qui l'occupent :

*« Je possède depuis plus de 15 ans, un terrain, situé au lieu-dit "Bergevin" route nationale de Basse-Terre/Pointe-à-Pitre. Depuis un an environ, un nommé RAGOUTON a construit sur mon terrain, trois cases sans qu'aucune autorisation de ma part, lui ait été accordée (deux pour lui et une pour son fils). Devant la mauvaise foi de RAGOUTON, je me suis vu dans l'obligation de le traduire en Justice, et le 19 juillet dernier, le Tribunal Civil (Référé de Pointe-à-Pitre), le condamnait à l'expulsion<sup>54</sup> »*

Les occupants d'une cour urbaine ont parfois un lien de parenté direct ou indirect avec le propriétaire du terrain qu'ils occupent sans pour autant être originaires des campagnes :

*« Le 4 février 1935, je suis revenue de France où j'ai travaillé pendant une durée de 13 ans. Ayant réalisé quelques économies, j'ai manifesté à M. TROVIN, Léonel (concubin de ma sœur Joséphine) le désir de construire une petite habitation. Celui-ci m'a alors proposé de faire aménager par un journalier nommé FORBAIN, une parcelle de terrain sise au Carénage derrière sa propre case construite en bordure de la route (côté gauche en direction du Gosier)<sup>55</sup>. »*

Selon Anne Hublin<sup>56</sup>, c'est avant l'abolition de l'esclavage qu'apparaissent les premières cours au sein même de la ville coloniale. Les membres de la bourgeoisie citadine, qui occupent une maison dans le centre ancien, logent les esclaves dans une case située à l'arrière-cour qui accueille également d'autres espaces communs extérieurs (cuisine, case

---

51. Nicolas Rey, *Lakou & Ghetto : Les quartiers périphériques aux Antilles françaises*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 19-22.

52. Jack Berthelot, Martine Gaumé, *Kaz antiyé jan moun ka rété. L'habitat populaire aux Antilles*, Goyave, Editions Perspectives créoles, 2002, p. 74.

53. Remy Bastien, *Le paysan haïtien et sa famille*, Paris, Karthala, 1985. Paul Moral, *Le paysan haïtien*, 1961.

54. ADG, Fonds Série Continue, SC 724, « Dossiers d'expulsions prononcés au cours de l'année 1952 ». Litige Alexis Ferdinand contre Ragouton André (expulsion). Procès-verbal n°3666 du 20 novembre 1951 de la gendarmerie de Pointe-à-Pitre. Les dossiers d'expulsions permettent de comprendre les causes et la forme des occupations illégales à Pointe-à-Pitre ainsi que les témoignages du plaignant, bien souvent le propriétaire, et le témoignage du locataire expulsé.

55. *Ibid.*

56. Anne Hublin, *Case créole et ville coloniale aux petites Antilles françaises, Rapport final d'étude - programme 1990 - programme 1992*, Paris, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, 1993.

à eau, à cyclone). Après 1848, ces cours deviennent des objets de rente loués par les propriétaires contre services domestiques.

Sur le même principe, des rentiers rachètent des terrains insalubres dans les faubourgs et y font aménager de vastes cours qui servent de refuge aux ruraux venus à la ville. Ils choisissent de louer des parcelles à des habitants qui installent leur case autour de celle du propriétaire. Ainsi, selon une étude réalisée par l'INSEE dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre, à la fin des années 1950<sup>57</sup>, 33,8% des chefs de ménages sont propriétaires de leur habitation mais louent le terrain sur lequel repose leur case, 40,4% sont locataires du logement et du terrain qu'ils occupent, tandis que 22,8 % sont propriétaires du logement et du terrain qu'ils occupent<sup>58</sup>.

Entre 1938 et 1950, de nouvelles cours sont apparues dans le tissu urbain et elles sont parfois baptisées du nom du premier propriétaire qui a divisé son terrain en parcelles pour les louer aux ruraux<sup>59</sup>. L'histoire de la cour Zamia, située au sud-est de la ville de Pointe-à-Pitre, résume bien le processus de formation des ces espaces urbains situés à la périphérie<sup>60</sup>. La cour Zamia n'est, au début du XX<sup>e</sup> siècle, qu'une vaste dépression marécageuse, une cuvette en permanence noyée située au pied du morne Massabielle. Son occupation tient au destin d'un homme dénommé Honoré Zamia, originaire de l'île de la Désirade, qui s'installe à Pointe-à-Pitre dans les années 1910. Il fait fortune dans le commerce et l'élevage de cochon. Il use de ses influences et achète un vaste terrain marécageux situé en arrière de la rue Raspail. Durant toute la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, Honoré Zamia organise le comblement de son terrain grâce aux déchets que les gens ont pris l'habitude de déverser. Au fur et à mesure de l'aménagement de son terrain, il édifie ses propres bâtiments puis il vend et loue le sol à de nouveaux occupants. La proximité de

57. ADG, Fonds Série Continue, SC 425-431, *Les Logements dans le quartier de l'Assainissement à Pointe-à-Pitre et aux Abymes*, tableau I : répartition des logements suivant le titre d'occupation, INSEE, 1959, p. 37.

58. *Ibid.*

59. Romain Cruse et Kevon Rhiney, « Reggae, identité et paysage urbain dans un bidonville de Kingston-ouest », *L'Espace Politique*, 14 | 2011-2. Le même phénomène s'observe parfois à la périphérie d'autres villes antillaises comme à l'ouest de Kingston (Jamaïque), le long de l'ancienne route de Spanish Town, où la famille Trench détient depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle des terrains servant alors d'enclos à bestiaux (*Trench Pen*). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les héritiers décident de louer des parcelles aux habitants originaires des campagnes. Les cours sont alors dénommées *yards*. À la mort du dernier représentant de la famille, en 1910, la mairie de Kingston récupère les terres et y crée le quartier de Trench Town en référence au nom du premier propriétaire.

60. Les cours urbaines à Pointe-à-Pitre : Bernot, Béziat, Bigard, Burat, Caranne, d'Orgement, Forbin, Gagette, Hachon, Ignace, Jean-Noël, Lollia, Lamille, Lutin, Maréchaux, Michelet, Montbruno, Montella, Sagne, Saulin, Selbonne, Valère, Zamia. À Fort-de-France, les cours ont également structuré le tissu urbain des faubourgs (Cours CGT, Mangatale, Plissoneau, Jeanne Meyer, Cour Fruit-à-Pain). Comme à Pointe-à-Pitre, c'est au premier propriétaire qu'elles doivent parfois leur nom : « Les gens du quartier disaient communément : "La Cour où habite Madame Clindor", puis, "La Cour Madame Clindor", et la cour Clindor. Depuis dix ans, madame Clindor est morte, son nom est demeuré. Un bourgeois prévoyant, ayant le goût des rentes faciles, y construisit à peu de frais une dizaine de chambres à bon marché. Plus tard, le faubourg s'étendant, son idée se justifiait rémunératrice, il augmenta ses rentes. » Le texte est extrait du livre de Petit-Mau, *La cour Clindor*, Fort-de-France, Impr. Renaissance, 1947. Cité dans *Les Cahiers du Patrimoine*, n°10, octobre-décembre 1990, p. 12 - Revue trimestrielle éditée par le Bureau du Patrimoine du Conseil Régional de la Martinique. Laguerre Michel S., *Urban poverty in the Caribbean. French Martinique as a social laboratory*, MacMillan, 1990, p. 40-41.

l'usine à sucre Darboussier favorise l'extension de la cour entre 1928 et 1950.

Les migrants ruraux choisissent de s'installer sur un terrain situé en marge de la ville, dans un cadre mi-rural, mi-urbain, qui leur permet de cultiver un jardin à l'arrière, ou autour, des cases. Le jardin créole est indissociable de la cour car il assure l'alimentation de base des familles qui l'entretiennent : arbres à fruits et racines. C'est aussi le domaine des cabris, volailles et porcs car la cour des faubourgs, comme celle des campagnes, est liée à son environnement extérieur et sert d'espace de petit élevage, et donc d'espace nécessaire à la vie quotidienne. Cependant, là où la densité de cases devient trop importante, les jardins créoles disparaissent du fait de l'amoncellement de cases :

*« Depuis 1950, le mouvement de déplacement vers la ville s'est accéléré ; un certain nombre d'emplois absorbèrent cette nouvelle main d'œuvre : gens de maison, ouvriers dans le bâtiment, travaux portuaires, etc.... Mais ces campagnards y vinrent avec leurs habitudes ; même système pour construire les cases, même discipline du pauvre, se privant d'eau courante, du tout-à-l'égoût et d'électricité. Mais privées des vastes terrains qui les entouraient à la campagne, privées des alentours de végétation et des arbres fruitiers, ces cases, si coquettes, devinrent des bidonvilles<sup>61</sup> ».*

Aujourd'hui encore, cette pratique du jardin créole se lit toujours dans le paysage urbain de Pointe-à-Pitre et dans d'autres villes des Antilles françaises où l'on devine encore à l'arrière de certaines habitations une cour avec des arbres à pains, des bananiers, des manguiers<sup>62</sup>.

La cour urbaine perpétue donc, à la ville, le mode de vie rural en facilitant l'intégration des habitants originaires des campagnes qui s'adaptent à la vie citadine en menant un mode de vie mi-rural/mi-urbain. C'est à la fois un espace d'intégration face à de nouveaux modes de vie et un espace commun de résilience où se tissent des liens de solidarité, entre les différents occupants de la cour qui maintient les habitants dans un rythme voisin de celui de la campagne. Si l'on ne perd plus de temps à marcher de longues heures pour apporter de l'eau à la maison, il faut quand même attendre son tour à la fontaine publique et s'éclairer à la lampe à pétrole car il n'existe ni réseau d'eau, ni réseau d'électricité.

### 3.4. L'habitat des faubourgs

Le type d'habitation que l'on retrouve dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre est proche de l'habitat rural. Sur le modèle des campagnes, les cases sont souvent des maisons basses d'un seul niveau (rez-de-chaussée) et elles se distinguent des maisons hautes, caractéristiques de la ville coloniale, par l'absence quasi-générale de soubassements en maçonnerie pouvant servir de rez-de-chaussée, de balcons, galeries, galetas ou décorations même si des exceptions existent.

61. ADG, PA 9, Anca Bertrand, « Les répercussions sociologiques de l'urbanisation », *Parallèles*, Album Martinique/Guadeloupe, hors-série, n°29, 1968, p. 64.

62. Marc, J-V. et D. Martouzet (2012). « Les jardins créoles et ornementaux comme indicateurs socio-spatiaux : analyse du cas de Fort-de-France », *Vertigo*, Hors-série 14, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/12526>. DOI : [10.4000/vertigo.12526](https://doi.org/10.4000/vertigo.12526)

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, il n'est pas rare de voir dans les faubourgs des « gaulettes<sup>63</sup> » ou bien des cases bardées de planches avec des toits en chaume. Ces cases commencent à disparaître à partir des années 1930-1950, l'élévation du niveau de vie permet à certains habitants d'acheter des matériaux de construction plus onéreux, comme les planches de bois ou des tôles de plus en plus populaires car elles permettent de récupérer l'eau de pluie et nécessitent une charpente moins robuste que les couvertures en bardeaux<sup>64</sup>. Mais les plus démunis utilisent des tôles et des planches déjà usées :

« Sur 49 hectares de terrains de la périphérie en 1960, 5 863 cases abritent 14 959 personnes, dont 97% en bois, et quand nous disons bois, il suffit de s'arrêter deux minutes devant le cimetière pour ceux qui auraient perdu le souvenir des zones déjà assainies en face de l'immeuble de la Banque de la Guadeloupe, se rendent compte que 50% de ces cases en bois le sont en bois de caisses plus ou moins pourri. [...] Ajoutons que ces cases étaient implantées sur n'importe quel terrain, sans eau courante le plus souvent, sans électricité, sans égouts, sans douches, sans cuisines convenables, sans waters<sup>65</sup> ».

L'utilisation des matériaux de construction reflète le niveau de vie de la population des faubourgs dont une partie est originaire des campagnes. Une étude de l'INSEE sur le logement dans la zone de l'Assainissement, réalisée en même temps que le recensement de population de 1954, permet d'avoir une estimation précise du nombre de cases (5 130) et d'habitants (15 509) mais également de connaître la nature de matériaux utilisés pour le logement<sup>66</sup>. La zone de l'Assainissement, qui concentre la majeure partie des électeurs non-originares de Pointe-à-Pitre, a été divisée par l'INSEE en 11 îlots d'habitations. Les cases dont les murs sont confectionnés en planches de bois mauvais représentent 53% des habitations (2733), contre 44,5% de cases en bois bon et 2,5% d'habitations en dur.

---

63. Jack Berthelot, Martine Gaumé, *Kaz Antiyé, op., cit.*, p. 103-105. La gaulette est un modèle de case répandue dans les campagnes au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est une case dont la construction est basée sur le remplissage des façades par le tressage (clissage) de matières végétales (canne, feuille de palme) et l'ajout d'un torchis (argile et paille) ou enduit à base de chaux.

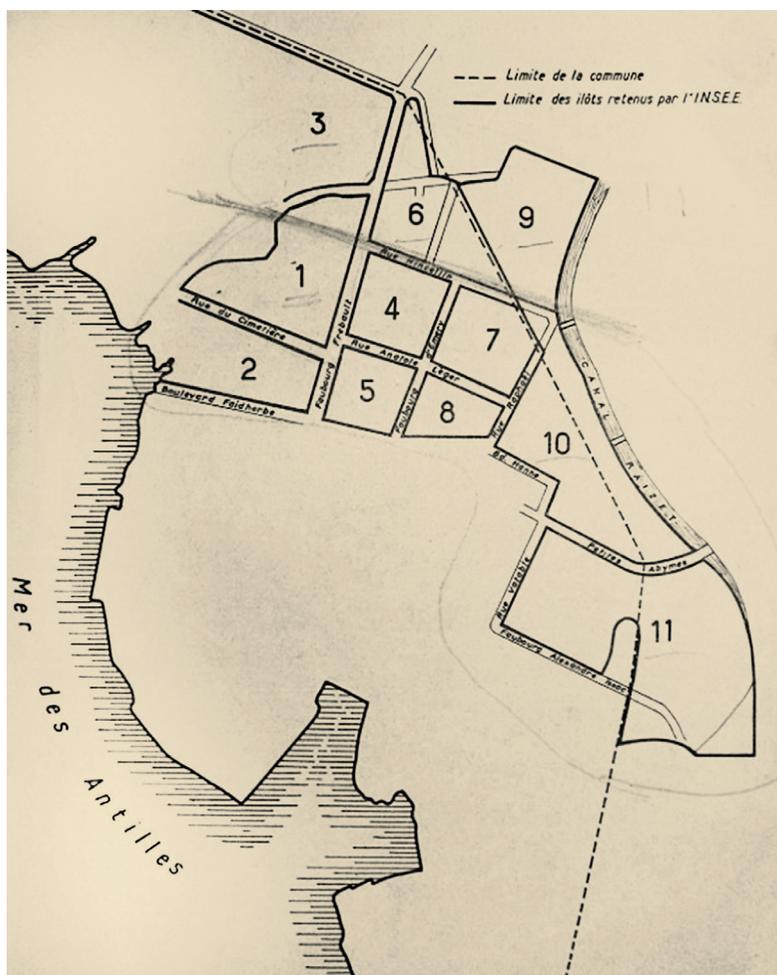
64. Les bardeaux désignent les planchettes de bois, préparées et souvent importées, qui servent à la couverture des toitures. On les désigne par essentes lorsqu'elles servent à la couverture des façades des cases. Voir Glossaire dans, *Habiter son territoire*, Actes du Colloque de Pointe-à-Pitre, avril 2004, Cité des Métiers, C.R.D.P. de la Guadeloupe, 2005.

65. AM de Pointe-à-Pitre, « Conférence d'information sur la Rénovation urbaine faite par le Docteur Henri Bangou le 26 décembre 1963 », *Bulletin municipal de Pointe-à-Pitre*, 1963, p. 6.

66. ADG, Fonds Série Continue, SC 425-431, *Les Logements dans le quartier de l'Assainissement à Pointe-à-Pitre et aux Abymes*, INSEE, Paris, 1959, 50 p. L'étude concerne la zone de l'Assainissement et n'intègre pas les habitations situées dans les limites de l'ancienne ville et dans les faubourgs situés au sud-est (Raspail, Zamia, Carénage). Les résultats que nous présentons dans les tableaux ont été obtenus à partir de l'étude de l'INSEE.

TABLEAU 10 – Total logements suivant la nature des murs et le nombre d'occupants

		Nombre total de personnes logées par case (Inh = inhabitée)											
		Inh	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+	
T	Dur	121	6	22	13	20	15	19	3	6	4	7	6
T	Bois bon	2276	97	449	529	400	263	177	131	95	70	28	37
T	Bois mauvais	2733	109	821	638	437	271	160	125	78	47	30	23
T	Total	5130	206	1292	1160	857	549	356	259	179	121	65	66



Carte 4 – Districts INSEE des faubourgs nord de Pointe-à-Pitre (1954)

Près de 75% des logements sont occupés par 1 à 4 personnes contre 15,5% par 5 à 7 personnes. Les logements avec plus de 8 personnes recensées ne représentent que 5% du total. La moyenne d'habitants par logement reste à un niveau acceptable (3 personnes par logement) et 25% des maisons sont occupées par une personne vivant seule. Les îlots 1, 2, 10, 11 concentrent 50% de la population et 50% des logements. Les densités de cases sont élevées de part et d'autre du faubourg Frébault (1, 2, 4) et dans les îlots qui empiètent sur le territoire des Abymes (9, 10, 11). Ces six îlots regroupent près de 71% des habitants de la zone et concentrent 80% des cases où vivent plus de 8 personnes.

TABLEAU 11 – Nombre de cases et d'habitants par îlots  
(Quartier de l'Assainissement-1954)

Îlots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cases	614	755	325	560	381	120	422	321	449	741	462
(%)	12%	15%	6%	11%	7%	2%	8%	6%	9%	15%	9%
Population	1863	2352	889	1475	1125	362	1271	1021	1589	2304	1529
(%)	12%	15%	6%	9,5%	7%	2%	8%	6,5%	10%	15%	10%
Population/cases	3	3,1	2,7	2,6	2,9	3	3	3,2	3,5	3,1	3,3

TABLEAU 12 – Nombre de personnes logées par case  
(zone de l'Assainissement) en 1954

Îlots	Nombre de personnes logées par case											
	Total	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+
1	614	18	156	139	97	76	44	38	24	10	7	5
2	755	7	209	177	124	86	41	44	19	21	12	13
3	325	15	89	74	59	35	21	14	11	2	2	3
4	560	47	165	137	76	49	22	21	20	10	6	7
5	381	41	80	94	66	36	23	12	18	5	3	3
6	120	7	28	26	21	15	11	2	4	2	2	2
7	422	25	106	70	80	42	33	22	15	8	7	6
8	321	6	96	66	52	23	26	11	13	6	20	2
9	449	14	80	109	80	44	35	29	15	20	14	9
10	741	23	163	181	127	90	57	44	17	23	9	7
11	462	3	120	99	75	51	43	22	23	14	3	9
Cases	5130	206	1292	1160	857	549	356	259	179	121	65	66
Popul	15509	-----	1292	2320	2571	2196	1780	1554	1253	968	585	990

TABLEAU 13 – Nombre de logements selon le nombre de pièces et de personnes (1954)

Pièces	Nombre de personnes logées par case											
	Total	Inh	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+
1	2582	87	963	667	383	229	113	72	37	16	8	6
2	1715	81	256	406	333	214	138	127	75	49	18	18
3	317	4	29	56	58	50	34	21	24	15	15	11
4	341	12	22	31	55	36	53	31	27	35	16	22
5	55	1	3	7	6	5	12	3	8	2	4	2
6+	45	1	1	2	6	8	4	3	8	3	3	6
ND	65	20	18	11	13	7	2	2			1	1
Total	5130	206	1292	1180	857	549	358	259	179	121	65	66

Concernant le volume habitable, la plupart des habitations recensées sont, soit des cases d'une seule pièce, soit des deux-pièces cases. Plus de 50% des logements ne comportent qu'une seule pièce et 52,5 % d'entre eux sont occupés par 2 à 4 personnes, 37,5% par 1 personne et 10% plus de 5 personnes. Les deux-pièces cases, moins nombreuses que les cases d'une seule pièce, représentent 33,5% des logements. Néanmoins le modèle de la deux-pièces case s'est généralisé après le cyclone de 1928 du fait de l'arrivée de ruraux qui reproduisent, en ville, un modèle de case largement diffusé à la campagne.

La deux-pièces case est l'habitat hérité des anciennes cases d'esclaves dans les habitations sucreries. Très emprunté dans les faubourgs des villes de Guadeloupe, de Sainte-Lucie ou de Porto Rico, jusqu'au début des années 1970, les deux-pièces cases regroupent l'essentiel des logements comprenant plus de 5 personnes. Bien souvent la première pièce sert de chambre à coucher et l'autre de salle à manger, mais il n'est pas rare que les deux pièces soient des chambres à coucher hébergeant deux familles différentes, ou bien que la deuxième pièce soit réservée à un petit commerce.

TABLEAU 14 – Pourcentage de logements selon le nombre de pièces et de personnes(1954)

Pièces	%											
	Total	Inh	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+
1	50	42	75	56,5	44,5	41,5	31,5	28	20	13	12,5	9
2	34	39	20	34,5	39	39	38,5	49	42	40,5	27,5	27
3	6	2	2	5	7	9	9,5	8	14	12,5	23	16,5
4	7	6	1,5	2,5	7	6,5	15	12	15	29	24,5	33,5
5	1	0,5	0	0,5	0,5	1	3	1	4,5	1,5	6	3
6+	1	0,5	0	0	0,5	1,5	1	1	4,5	2,5	4,5	9
ND	1	10	1,5	1	1,5	1	0,5	1	0	0	1,5	1,5
Total	100	100	100	100	857	549	358	259	179	121	65	66

Seulement 7% des logements sont raccordés à l'eau et l'électricité. 77% des habitations ne sont raccordées à aucun des deux réseaux. L'accès à l'eau se fait toujours grâce aux inusables bornes-fontaines et autres dispositifs pour récupérer l'eau de pluie. 9% des habitations disposent de l'eau courante dans leur logement ou dans la cour tandis que 20% sont pourvus de l'électricité.

TABLEAU 15 – Répartition des logements suivant le confort (1954)

Ilots	Nombre Logement	Eau et Electricité	Eau sans Electricité	Electricité sans Eau	Ni eau Ni électricité	Non déclarés
1	614	47	8	51	507	1
2	755	66	20	107	556	6
3	325	1	0	11	311	2
4	560	18	27	58	451	6
5	381	71	35	49	224	2
6	120	57	0	7	56	0
7	422	7	1	79	326	9
8	301	12	5	75	209	0
9	449	46	7	78	317	1
10	741	5	0	54	679	3
11	462	20	8	106	328	0
Total	5130	350	111	675	3964	30

## CONCLUSION

Des migrations rurales vers Pointe-à-Pitre sont attestées au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle, et elles sont essentiellement causées par une augmentation de la population rurale entrée dans sa première phase de la transition démographique, et par un besoin en main d'œuvre grandissant dans le principal port de l'archipel où les salaires sont plus importants qu'à la campagne. Hormis un ralentissement durant le second conflit mondial, où s'est opéré un retour forcé à la terre du fait du blocus allié, les migrations vers la ville semblent être continues de la fin des années 1920 jusqu'au milieu des années 1950. Proximité de Pointe-à-Pitre, ancienneté des relations ville/campagne, pauvreté de certaines régions de l'archipel, cyclone de 1928 et crises à répétition de l'économie sucrière sont autant de facteurs qui motivent l'émergence de migrations rurales vers la principale ville de Guadeloupe. À ces raisons socio-économiques s'ajoutent des motivations d'ordre psychologiques causées par l'attrait de la ville et la monotonie ou l'isolement de la vie dans les zones rurales. Les habitants des campagnes guadeloupéennes participent à un mouvement général qui pousse, comme dans d'autres îles des Antilles, les ruraux à se déplacer vers la ville principale. Le dépouillement réalisé à

partir des listes électorales de 1927, 1939 et 1950, et le croisement des résultats statistiques avec des témoignages historiques permettent de déterminer les facteurs qui ont favorisé l'émergence de migrations rurales et de mieux cerner les motivations de ceux et celles qui se sont implantés dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre. L'analyse quantitative réalisée peut être reproduit pour d'autres communes des Antilles françaises (Basse-Terre, Abymes en Guadeloupe, Fort-de-France, Schoelcher, Lamentin en Martinique) ayant connu un peuplement exogène dans le premier XX<sup>e</sup> siècle. Avec l'entrée de la population guadeloupéenne dans sa deuxième phase de transition démographique (1950-1960), les migrations rurales vers la principale ville s'intensifient entraînant ainsi, de façon irréversible, l'urbanisation progressive des communes voisines demeurées longtemps rurales. Les faubourgs de Pointe-à-Pitre ont pour la plupart été transformés dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville menée entre 1958 et 1982. Les cases des anciens faubourgs ont été remplacées par des barres et tours d'immeubles en béton construits selon les principes de l'architecture corbuséenne. Néanmoins, les cours urbaines n'ont pas disparu du paysage urbain, et d'autres faubourgs ont continué à s'étendre cette fois-ci sur le territoire des Abymes.